

3114

REPUBLIQUE DU SENEGAL

**AGENCE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
(AFDS)**

Immeuble EPI, 1er étage. Rue 1 X Boulevard du Sud.
Tél. : 865 22 56 - BP : 16324 Dakar



BILAN ANNUEL

(Septembre 2002)

Financement :

*IDA - Crédit n°3446 SE
Gouvernement du Sénégal*

SOMMAIRE

LISTE DES ABBREVIATIONS ET SIGLES	2
1. INTRODUCTION	5
2. SYNTHÈSE DE LA SITUATION D'ENSEMBLE DU PROGRAMME	6
3. EXECUTION PHYSIQUE DU PROGRAMME : REVUE OPERATIONNELLE ET FONCTIONNELLE	8
3.1. COMPOSANTE 1 « AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOCIAUX DE BASE »	8
3.2. COMPOSANTE 2 : « ACCÈS AUX SERVICES DE MICRO FINANCE ».....	14
3.3. COMPOSANTE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES GROUPES VULNÉRABLES ET DES OCB	17
3.4. COMPOSANTE 4 « SUIVI DE LA PAUVRETE ».....	21
4. GESTION ADMINISTRATIVE ET EXECUTION FINANCIÈRE.....	36
4.1. GESTION ADMINISTRATIVE.....	36
4.2. DECAISSEMENTS ET GESTION DE LA TRÉSORERIE (COMPTE SPECIAL).....	37
4.3. EXECUTION BUDGÉTAIRE	39
4.4. CONTREPARTIE DE L'ÉTAT.....	39
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	40
ANNEXE 1 : TABLEAU DE RÉPARTITION DES VILLAGES DE LA PREMIÈRE PHASE DU PROJET.....	44
ANNEXE 2 : TABLEAU DE SUIVI DES INDICATEURS DU PROJET (PAR COMPOSANTE) ...	45
ANNEXE 3 : TABLEAU DE SUIVI DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES.....	49
ANNEXE 4 : TABLEAU DE SUIVI DU PLAN DE FORMATION.....	53
ANNEXE 5 : TABLEAU DE SUIVI DE LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE	55
ANNEXE 6 : ÉTAT DE RAPPROCHEMENT COMPTE SPECIAL IDA AU 30/09/2002.....	56
ANNEXE 7 : ÉTAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE AU : 30/09/2002.....	57

PRN :	Projet de Renforcement Nutrition
RAC :	Revue Annuelle Conjointe
RAF :	Responsable Administratif et Financier
RTS :	Radio Télévision du Sénégal
SAF :	Service Administratif et Financier
SBQC :	Sélection Basée sur la Qualité technique et la Coût
SFD :	Systèmes/Structures Financier(e)s Décentralisé(e)s
SGBS :	Société Générale de Banque du Sénégal
SI :	Système d'Information
SIG :	Système d'Information et de Gestion
SONATEL :	Société Nationale des Télécommunications du Sénégal
SPM :	Spécialiste Passation des Marchés
TDR :	Termes de référence
UACB :	Unité d'Appui aux Communautés de Base
UAMF :	Unité d'Appui à la Micro-Finance
UISE :	Unité Information Suivi-évaluation
USD :	Dollar des Etats Unis
USU :	Umbrella Support Unit
ZAMSIF :	Zambia Social Investment Fund

1. INTRODUCTION

Le Projet Fonds de Développement Social est un programme de lutte contre la pauvreté, initié par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui de l'IDA. Il s'inscrit dans la dynamique du IX^{ème} Plan de Développement Economique et Social et dans une stratégie globale à plus long terme dont l'objectif est de réduire de 50% l'incidence de la pauvreté des ménages d'ici 2015.

L'exécution du projet est prévue en trois phases successives couvrant la période 2001 à 2011. La première phase en cours d'exécution d'une durée de trois (3) ans vise essentiellement à: i) mettre en place et rendre opérationnelles les structures du projet; ii) sensibiliser les bénéficiaires sur le projet; iii) mettre à l'essai les structures et stratégies retenues dans le cadre d'opérations à faible échelle favorisant le processus d'apprentissage.

Le financement de cette phase est assuré au moyen du crédit IDA numéro 3446 SE d'un montant de 30 millions de dollars US, destiné à couvrir les actions du projet à travers quatre (4) composantes :

- Composante 1 : Amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements et Services sociaux de base : 12,04 millions USD
- Composante 2 : Accès aux services de Micro finance : 4,31 millions USD
- Composante 3 : Renforcement des capacités des groupes vulnérables et des OCB : 3,54 millions USD
- Composante 4 : Suivi et analyse des conditions de vie des ménages et communautés : 9,06 millions USD,
- PPF : 1,05 millions USD

Pour la première phase du projet, les interventions ciblent les organisations communautaires de base et Groupes vulnérables dans 54 Communautés Rurales parmi les plus pauvres et 6 communes urbaines dans les régions de Fatick, Kaolack, Kolda, Louga et Dakar. Les communautés rurales ciblées pour la première année sont au nombre de 16,

L'Agence du Fonds de Développement Social, placée sous la tutelle du Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale, est l'organe chargé de la mise en œuvre du projet. Elle bénéficie du statut d'association et de la délégation de l'Etat pour la gestion du fonds.

Après l'entrée en vigueur prononcée en juillet 2001 et l'Atelier de lancement national organisé, le projet a entamé au cours de l'année 2002 sa première année de mise en œuvre effective.

Le présent rapport fait le bilan des réalisations du projet pour l'année 2001/2002. Il est articulé autour des points suivants :

- bilan des activités par composante,
- analyse de la logique d'intervention du projet et de son évolution,
- analyse des conditions de mise en œuvre du projet Fonds de Développement Social
- prévisions pour l'année 2003
- conclusions et recommandations

2. SYNTHÈSE DE LA SITUATION D'ENSEMBLE DU PROGRAMME

L'Agence du Fonds de Développement Social qui a démarré ses activités en juillet 2001 avec l'entrée en vigueur du crédit, vient de boucler au 30/09/02 une première année d'exécution.

L'objectif principal de la période sous revue était de doter l'AFDS de tous les mécanismes de gestion du projet et donc de : i) finaliser la mise en place des structures, des outils et des dispositifs opérationnels devant aboutir à la mise en œuvre des micro et sous projets ; ii) asseoir les conditions de mise en place du dispositif de suivi/évaluation ; iii) promouvoir une dynamique communicationnelle au service du développement iv) développer les synergies nécessaires avec d'autres acteurs dans le cadre d'un processus de formulation, d'exécution et de contrôle d'actions concertées permettant d'optimiser les bénéfices pour les communautés cibles.

La revue de toutes les activités menées dans ce cadre, permet d'affirmer que le projet est bien lancé. En effet, malgré les difficultés et les contraintes liées au démarrage de ce type de projet, fondé sur le faire-faire avec la contractualisation d'opérateurs spécialisés, chargés dans le cadre d'une démarche participative de l'exécution des activités, les différents résultats enregistrés à date sont globalement satisfaisants.

Du point de vue institutionnel, l'ancrage du projet est définitivement établi et les dispositions administratives et légales nécessaires ont été prises conférant à l'Association une vitrine de premier plan.

Au niveau de l'organisation fonctionnelle, les ressources humaines, matérielles et financières (IDA, ETAT) ont été rendues disponibles. Les structures du projet sont en place, au niveau national comme régional avec l'ouverture des antennes en avril 2002. En ce qui concerne la dynamique opérationnelle, les éléments essentiels suivants peuvent être retenus :

i) un Manuel de procédures comportant six (6) volumes largement partagé, validé et approuvé par les parties prenantes au projet est disponible. Il permet la mise en application des principes fondamentaux d'exécution, de supervision et de contrôle interne et à ce titre, il constitue la principale base de référence de la gestion transparente des activités du programme tant sur le plan physique que sur le plan administratif, financier et comptable ;

ii) les composantes (1), (2), (3) ont toutes développé et finalisé les actions nécessaires à la mise en œuvre des premiers micro et sous projets dont les premiers financements vont intervenir avant la fin du mois de décembre. De même, le processus de renforcement de capacités des communautés cibles entre dans une phase de mise en œuvre intense avec le recrutement et la formation des formateurs en FGB. Au même moment, le plan de formation établi pour l'équipe d'encadrement du projet est largement exécuté ;

iii) En ce qui concerne le suivi de la pauvreté, des actions importantes ont été initiées allant dans le sens de la réalisation de la deuxième Enquête auprès des ménages (ESAMII) et la mise en place d'un système d'information regroupant quatre intervenants de la lutte contre la pauvreté (CS-MDSSN, CS-MEF, DPS, AFDS). A ce titre, une convention a été signée et mise en œuvre avec le Ministère de l'Economie et des Finances et deux autres sont en cours de finalisation. De même, une étude de faisabilité du dit système d'information sur la pauvreté (SI) a été réalisée ; les termes de référence pour l'étude du système d'information de l'AFDS qui est un élément de ce dispositif harmonisé, sont élaborés et approuvés par l'IDA, même si son développement est suspendu à la définition préalable de l'architecture globale du SI.

(iv) les fonctions transversales telles que la passation de marchés (siège et antennes), la communication, le suivi/évaluation ont créé et favorisé les conditions d'appui et d'accompagnement nécessaires à la réalisation des activités ;

(v) la fonction logistique administrative, financière et comptable (siège et antennes) a vu son fonctionnement renforcé par la mise en œuvre d'un progiciel de gestion adapté qui devrait permettre à terme d'augmenter la performance attendue à ce niveau. Les problèmes de paramétrage liés à la nature très décentralisée (village) des opérations devant faire l'objet d'un suivi à la fois physique et financier sont à présent résolus. L'audit des comptes de 2001, malgré quelques recommandations en matière de contrôle interne, n'a pas relevé de dysfonctionnements ni de distorsions dans la gestion.

Sur un autre plan, le projet a développé des partenariats significatifs avec d'autres programmes sectoriels oeuvrant dans la lutte contre la pauvreté. Ce processus qui a déjà été amorcé avec la cooptation des directeurs respectifs du PNIR, du PDEF, du PDIS et récemment du PRN comme membres de l'Assemblée Générale du Fonds de Développement Social, permettra d'éviter des redondances, et de développer des complémentarités avec ces programmes. En outre, des synergies avec d'autres programmes (PELP/PNUD, PADELU, PLCP/BAD, POGV), ont permis d'identifier les domaines de concertation et de collaboration possibles, ainsi que les contraintes susceptibles de créer des incohérences liées à l'intervention de ces différents projets sur le terrain.

Concernant l'exécution financière du programme, malgré le non-démarrage des activités de certaines composantes, le projet a enregistré un niveau d'exécution financière de : 2 935 989 386 FCFA soit un taux de 13 % au 30 septembre 2002. En tenant compte des prévisions de décaissements à fin Décembre 2002, ce taux devrait atteindre 25 %, amorçant ainsi la phase d'accélération qui produira pleinement ses effets en 2003.

Le fonctionnement du Compte Spécial a été conforme aux procédures en vigueur. Cependant, certains réajustements liés à l'allocation des catégories et à celui du plafond du Compte Spécial devraient être entrepris auprès de l'IDA.

Pour ce qui est de l'exécution budgétaire, le niveau se situe globalement à 26,5 %. La composante IV a connu un taux d'exécution appréciable de 64 %.

3. EXECUTION PHYSIQUE DU PROGRAMME : REVUE OPERATIONNELLE ET FONCTIONNELLE

3.1. COMPOSANTE 1 « AMELIORATION DE L'ACCES AUX INFRASTRUCTURES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOCIAUX DE BASE »

□ Objectif global de la composante

L'objectif de cette composante est d'améliorer l'accès aux services sociaux de base pour les communautés pauvres, les organisations communautaires de base (OCB) et groupes vulnérables issues de ces communautés, par le financement de micro-projets. Les activités sont logées dans deux (2) sous composantes :

- une Sous composante 1.1 : « Accès aux services sociaux de base » dont l'objectif est d'améliorer la capacité d'accès et d'utilisation des services sociaux de base dans les domaines tels que l'éducation, la santé, l'hydraulique, l'accès aux marchés, l'information et la communication, etc. et le renforcement des capacités de ces communautés dans l'identification, la priorisation de leurs besoins et la réalisation de leurs micro-projets ;
- une Sous composante 1.2: « Infrastructures et équipements de base » dont l'objectif est le financement de micro-projets prioritaires d'infrastructures et d'équipements de base soumis par les OCB.

Les critères d'éligibilité et de sélection des micro projets financés sont décrits en détail dans le manuel de procédures de la Composante. En tout état de cause, ils devront faire d'une demande émanant des communautés concernées, être cohérents avec les programmes d'investissement locaux et nationaux, et en parfaite synergie avec les interventions des autres acteurs du développement local.

□ Objectifs spécifiques pour la période sous revue

Les objectifs spécifiques de la composante 1 s'articulent autour de deux éléments principaux : (i) la mise en place des bases opérationnelles pour la mise en œuvre de la composante, (ii) l'initiation du processus de transfert aux communautés de base, de l'exécution des activités avec l'appui d'opérateurs spécialisés recrutés par l'AFDS.

□ Principales activités menées

De façon générale, les activités menées durant cette première année, constituent les premières actions d'un processus conduisant à la réalisation de micro-projets par les communautés, avec l'appui d'opérateurs spécialisés. Elles concernent principalement (i) la mise à jour du manuel de procédures, (ii) le recrutement de l'assistance technique destinée à appuyer le démarrage des activités, (iii) la détermination des critères de ciblage des communautés rurales et villages d'intervention du projet et plus globalement de la méthodologie d'intervention, (iv) le recrutement des opérateurs chargés de la réalisation des évaluations participatives de la pauvreté (EPP) et des évaluations participatives des besoins.(EPB) (iv) la réalisation des participatives des besoins et des préalables pour l'appui aux communautés.

➤ **Mise à jour du manuel de procédures**

Le manuel de procédures adopté lors de l'Assemblée générale du FDS d'octobre 2001 a fait l'objet d'un partage avec toute l'équipe pour permettre une bonne appropriation de l'approche et de la démarche en matière d'appui aux organisations communautaires de base. Sa mise à jour a été poursuivie en février 2002 lors de la mission de supervision et en avril 2002, avant la mise en place des antennes régionales. Conformément aux recommandations de l'IDA, le manuel a été complété avec la prise en compte des aspects environnementaux.

Dans une dynamique d'internalisation et d'appropriation, le manuel a fait l'objet de partage avec les opérateurs impliqués dans la mise en œuvre des activités et avec les communautés et partenaires des régionaux lors des ateliers de lancement et campagnes de mobilisation sociale organisées dans les communautés rurales.

➤ **Recrutement de l'assistance technique destinée à appuyer le démarrage des activités**

L'exécution des activités de la composante a nécessité le recrutement de services de consultants pour l'appui aux évaluations participatives de la pauvreté. L'appui fourni à l'Unité (UACB) a permis: (i) l'élaboration d'une note méthodologique de référence jointe aux TDR des opérateurs, (ii) la définition des indicateurs et des outils de collecte pour les EPP ;(iii) la réalisation de la maquette de saisie des données des EPP que les OEPP utiliseront pour uniformiser la banque de données de l'AFDS.

➤ **Détermination des critères de ciblage de la zone d'intervention du projet**

Le choix des villages de la zone d'intervention du projet a été une étape déterminante dans la mise en œuvre de la stratégie parce qu'étant à la base de la suite du processus et ceci pour toutes les composantes. Ce travail de ciblage qui est une action pré-requise à l'exécution des Evaluations Participatives de la Pauvreté (EPP), s'est effectué à deux (2) niveaux :

- le premier de ciblage a été réalisée par la DPS avant le démarrage du projet en avril – mai 2000, suite à la mise à jour de la base de données des villages du Sénégal suivant cinq (5) indicateurs liés à l'accès aux services sociaux de base.
- le deuxième ciblage a été réalisé en mars 2002 par l'équipe du projet, à partir des résultats du premier ciblage en utilisant les critères plus fins tels que : (i) taille de la population, (ii) existence d'un marché hebdomadaire, (iii) présence d'organisations communautaires de base, (iv) nombre de villages par communauté rurale.

En milieu urbain, notamment dans les communes de Vélingara, Foundiougne, Kougheul, Linguère et les communes d'arrondissement de Yeumbeul Nord et Sud à Dakar, le choix a été porté sur des zones tests en raison de leur petite taille et de leur fort niveau d'intégration avec le milieu rural.

La liste des localités ciblées pour les EPP et les EPB a été élaborée et communiquée à l'ensemble des acteurs concernés.

➤ Réalisation ses Evaluations participatives de la pauvreté

Recrutement des opérateurs chargés de la réalisation des EPP

Les Evaluations Participatives de la Pauvreté (EPP) visent essentiellement à : (i) faire la situation de référence du projet avant la mise en œuvre de l'exécution des Micro-Projets et Sous-Projets ; (ii) élaborer la liste des indicateurs clefs qui seront suivis lors de l'exécution du projet, pour apprécier l'impact obtenu sur les cibles.

La réalisation de ces EPP a été confiée à des cabinets de consultants appelés Opérateurs pour les Evaluations Participatives de la Pauvreté (OEPP) recrutés par l'AFDS, à l'issue d'une première demande de manifestation d'intérêt publiée en août 2001 et d'une procédure de sélection basée sur la qualité technique et le coût (SBQC). Ainsi, 36 demandes de propositions ont été adressées aux candidats de la liste restreinte pour 6 lots correspondant aux 7 départements prioritaires plus des poches de pauvreté identifiées.

Au total, quatre (4) cabinets de consultants ont été recrutés pour la réalisation des EPP.

Pour ce qui concerne le lot de Dakar, la Demande de Proposition a été lancée le 20 septembre 2002, suite à un changement dans la zone d'intervention du projet, consécutif à une restructuration foncière de grande ampleur est initiée par le gouvernement dans la zone de Guinaw Rail initialement ciblée. Cette mission se réalisera dans 46 villages et 2 communes d'arrondissement (Yeumbeul Nord et Sud).

Le démarrage de la mission est prévu le 25 novembre 2002

Mise en œuvre des Evaluations Participatives de la Pauvreté

Les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- un premier séminaire d'harmonisation des méthodologies des EPP tenu les 18 et 19 juin 2002, a permis d'harmoniser de façon consensuelle, la démarche de mise en œuvre des EPP axée en particulier sur l'approche participative et la prise en compte des questions de genre;
- un test sur environ 40 villages à raison de 10 villages par opérateur, réalisé en juillet/août 2002, a permis d'appliquer les outils méthodologiques des EPP pour s'assurer de leur cohérence et de leur pertinence ;
- un deuxième séminaire d'harmonisation tenu les 30 et 31 juillet 2002 a été l'occasion de valider l'ensemble des outils en tenant compte des enseignements tirés du test, et de finaliser le concept opérationnel des EPP et leur mise en œuvre effective sur le terrain, sur la base d'un calendrier d'exécution validé avec les opérateurs.

L'exécution des EPP a démarré en août 2002 dans les 300 villages de la phase pilote. A la date de rédaction du présent bilan, tous les rapports provisoires sont disponibles.

Il faut noter que la mise en œuvre des EPP a été conduite selon un processus favorisant l'apprentissage tant du côté des opérateurs que du côté de l'Agence.. L'importance accordée à l'intégration effective de l'approche participative, des questions de genre et des préoccupations environnementales, ainsi que le caractère relativement nouveau a rendu nécessaire l'élaboration d'outils d'orientation destinés à harmoniser la compréhension de la mission et des résultats attendus et l'ajustement conséquent des termes de référence, qui ont pour conséquences un allongement des délais de préparation au delà des prévisions initiales.

Aussi, dans un souci d'efficacité et afin d'obtenir une livraison rapide des produits sur la situation de référence permettant de démarrer les EPB sans attendre l'achèvement des EPP, il a fallu mettre en place une stratégie consistant à mener une phase pilote dans 300 villages pour ensuite faire la généralisation dans les villages restants.

➤ **Réalisation des Evaluations participatives des besoins**

Sélection des Opérateurs d'Appui au Développement Communautaire (OADC)

La sélection d'OADC qui est la suite logique des EPP, a pour objet de mettre en place l'assistance technique aux communautés permettant de les accompagner dans le processus d'identification, de priorisation, de mise en œuvre et de suivi/évaluation des micro-projets qui seront financés par l'AFDS. La mission des OADC comprend trois étapes : (i) évaluations participatives des besoins (EPB) ; (ii) appui à l'exécution des Micro-Projets ; (iii) appui à la pérennisation.

Le recrutement des OADC s'est fait selon les mêmes procédures que pour les OEPP.

La mission des OADC se déroule dans les 301 villages ayant fait l'objet de la phase pilote des EPP pour une durée de 24 mois.

A ce jour, cinq (5) opérateurs sur les six (6) recrutés ont démarré leur mission dans les départements de Linguère, Kébémér, Foundiougne, Kaffrine et Kolda. Les EPB démarreront dans le département de Louga le 28 octobre. La sélection du consultant pour le lot de Vélingara a été déclarée infructueuse et sera relancée courant octobre.

Une deuxième Demande de Manifestation d'intérêt a été publiée le 3 octobre 2002 pour permettre le recrutement de la deuxième vague de 15 OADC devant couvrir les plus de 600 villages restants en début 2003.

Réalisation des Evaluations Participatives des Besoins (EPB)

L'activité démarrée en septembre 2002, est en cours, et les premiers résultats sont attendus pour avant la fin octobre avec la livraison d'environ cent (100) micro-projets.

➤ **Mise en place des Comités Techniques des Demandes de Micro-Projets CTE-DMP**

Conformément à la stratégie de mise en œuvre du projet, il a été installé au niveau de chaque région, un Comité Technique d'Evaluation des Demandes de Micro-Projets (CTE-DMP) qui sera le premier niveau d'appréciation des micro-projets soumis à l'AFDS par les Organisations Communautaires de Base.

Les CTE-DMP sont des structures ad hoc composées en plus du personnel des Antennes Régionales, des représentants des bénéficiaires, des Collectivités Locales (CL), des Services Déconcentrés de l'Administration (SDA), et sont mis en place par arrêtés des Gouverneurs qui en assurent la présidence.

Les coordonnateurs des ARFS en rapport avec les gouverneurs ont procédé à la mise en place de ces CTE-DMP dans les 4 régions de Louga, Kaolack, Fatick et Kolda. Un atelier de mise à niveau des membres des CTE sera organisé courant octobre dans chaque région ; l'objectif est de les familiariser davantage aux procédures d'évaluation prévues dans le manuel de procédures.

□ Résultats atteints

- ✓ Un manuel de procédures approuvé par l'IDA et l'AGFDS est disponible, vulgarisé et partagé ;
- ✓ Une liste de 1013 villages (967 villages dans les 4 régions et 46 villages dans la région de Dakar) est disponible ;
- ✓ L'ensemble des éléments méthodologiques relatifs à la mise en œuvre des activités de la composante ont été conceptualisés. Une méthodologie de réalisation des EPP a été élaborée et testée ;
- ✓ Quatre (4) Cabinets de consultants sont recrutés pour la réalisation des EPP dans les 7 départements. Ces 4 consultants sont répartis comme suit :

Nom du consultant	Département d'intervention	MONTANT DU CONTRAT (FCFA)
SCIEPS	LOUGA/KEBEMER	64,000,000
NORD SUD CONSULT	LINGUERE	74,300,000
SENAGROSOL	FOUNDIOUGNE	71,180,000
AFID CONSULTANCE	KAFFRINE	56,952,500
SENAGROSOL	KOLDA	46,485,000
SENAGROSOL	VELINGARA	59,730,000
TOTAL		372,647,500

- ✓ Six (6) consultants sur les 7 prévus sont recrutés pour la réalisation des EPB et l'accompagnement des OCB dans la préparation et la gestion de leurs micro projets. Ces 6 consultants sont répartis comme suit :

Nom du consultant	Département d'intervention	Montant du contrat (FCFA)
CECI	LOUGA	104,566,210
ACA	KEBEMER	200,250,000
USU	LINGUERE	141,010,000
SENAGROSOL	FOUNDIOUGNE	151,595,000
Groupement ACA/APROFES/ASRADEC	KAFFRINE	125,345,000
FRAO	KOLDA	102,270,850
TOTAL		825,037,060

- ✓ Une maquette de saisie des données a été élaborée par l'AFDS pour la mise en place d'une base de données de l'ensemble des informations recueillies dans tous les villages.
- ✓ 300 premiers rapports provisoires des EPP (villages et communautés rurales) sont disponibles et mis à la disposition des OADC pour la réalisation des Evaluations Participatives des Besoins. L'exploitation des rapports est faite par un comité de lecture composé de membres provenant de différentes structures partenaires de l'AFDS (DPS, DP, MDSSN, CS/MEF) et des personnes ressources identifiées pour leurs compétences.

Les commentaires seront pris en compte dans la phase de finalisation des rapports et de généralisation des EPP.

- ✓ Les EPB ont effectivement démarré dans les 301 villages ayant fait l'objet de la phase pilote des EPP.

Activités prévues durant le quatrième trimestre 2002

Les prévisions d'activités du quatrième trimestre 2002 sont les suivantes :

- poursuite des EPP dans les régions
- exploitation des données des premiers rapports EPP
- séminaire National de restitution des données des EPP
- formation des membres des CTE-DMP
- recrutement des OEPP pour la région de Dakar
- démarrage des EPP dans la région de Dakar
- organisation de sessions d'évaluation des DMP par les CTE
- approbation des premiers Micro-Projets
- organisation de sessions de formation des membres des CGMP
- mise en œuvre des premiers micro-projets
- préparation du processus de recrutement 2^{ème} vague OADC
- évaluation des Demandes de Manifestation d'Intérêt pour la deuxième vague OADC.

Perspectives pour 2003

Les perspectives de travail pour la composante s'inscrivent dans le cadre d'actions d'extension et de consolidation, permettant d'assurer des conditions optimales de préparation et de mise en œuvre des micro-projets par les communautés. Les activités prévues sont les suivantes :

- finalisation des EPP dans les sept (07) départements
- finalisation des EPP dans la région de Dakar
- exploitation des données des EPP et mise en place d'une base de données de référence
- restitution des résultats des EPP
- formation des membres des CTE-DMP
- étude des demandes de micro-projets
- mise à disposition des financements des micro-projets
- organisation de sessions de formation des membres des CGMP
- suivi de l'exécution des micro-projets
- recrutement de la deuxième vague des OADC
- visites d'échanges ou voyages d'études des membres des organes de gestion des MP
- participation à la deuxième campagne de communication/mobilisation sociale
- mise à jour de la base de données des opérateurs

3.2. COMPOSANTE 2 : « ACCES AUX SERVICES DE MICRO FINANCE »

Objectif global de la composante

L'objectif de la composante est d'accroître la possibilité, pour les individus ou groupes vulnérables des communautés pilotes ciblées par le projet, d'avoir accès au crédit et aux opportunités économiques en : i) offrant un soutien aux Structures Financières Décentralisées (SFD) afin de les inciter à développer et adapter leurs produits financiers aux individus et groupes des communautés pauvres ; ii) facilitant la création d'associations d'épargne et de crédit à la base ; iii) finançant des activités génératrices de revenus.

La composante 2 comprend deux sous composantes :

- Une sous-Composante 2.1 : Renforcement des capacités des SFD/OCB/GV qui vise le renforcement des capacités : (i) des SFD sélectionnées grâce à des activités d'appui institutionnel et organisationnel, en vue de leur permettre d'améliorer leurs services d'épargne et de crédit au profit d'un plus grand nombre de pauvres, de diversifier leurs activités et services, d'améliorer leur capacité de gestion et de rendre plus performantes leurs structures de gestion ; (ii) des Organisations Communautaires de Base (OCB) et Groupes Vulnérables (GV) grâce à des activités de formation en gestion, d'information et de soutien à la création d'associations d'épargne et de crédit à la base (AEC) ;
- Une sous-Composante 2.2 : Financement des activités génératrices de revenus qui appuiera des groupes au sein des communautés pauvres par la mise à leur disposition de ressources pour financer, à certaines conditions, les investissements nécessaires à la réalisation de leurs activités génératrices de revenus.

Objectif spécifique pour la période sous revue

L'objectif spécifique pour la période concerne la mise en place des procédures et des outils permettant de mettre en œuvre les stratégies de renforcement des capacités des SFD et de développement des AGR.

Principales activités réalisées

Pour cette période d'exécution, le plan d'actions de la composante prévoyait : (i) le recrutement de l'assistance technique à la composante, (ii) le recrutement des opérateurs d'appui à la micro-finance, (iii) l'évaluation des SFD et (iv) la préparation de sous-projets. A cet égard, les activités menées sous cette composante sont les suivantes :

➤ **Révision et partage du manuel de procédures de la composante**

Le Manuel de procédures de la composante, validé et approuvé en octobre 2001, a été continuellement enrichi et mis à jour. Ces mises à jour ont permis de : (i) préciser la stratégie d'intervention de la composante ; (ii) élaborer différentes annexes portant sur les termes de références et de contrats des différents acteurs de la composante, les fiches d'identification des OAMF, les modèles de Contrat entre l'AFDS et les Opérateurs d'Appui à la Micro Finance, des modèles de fiche de suivi des activités (tableau de bord mensuel, dossier d'étude de sous projet AGR) et de documents de sous-projets, et ; iii) affiner les conditions d'éligibilité et critères d'évaluation des sous-projets.

➤ **Recrutement de l'assistance technique pour l'appui à l'UAMF**

Cette activité a consisté au recrutement d'un expert en micro finance chargé d'assister l'Unité d'Appui à la Micro Finance (UAMF) dans l'instruction, l'évaluation et la sélection des dossiers de sous-projets des SFD.

➤ **Sélection des opérateurs d'appui à la micro finance (OAMF)**

La sélection des opérateurs d'appui à la micro-finance a suivi le même processus que celle des OADC. Le lancement de la première Demande de Manifestation d'Intérêt (DMI) a permis de confectionner une liste de 46 opérateurs et 16 SFD désireuses de travailler avec l'Agence dans le cadre de la mise en œuvre de cette composante, parmi lesquels les mieux classés ont été retenus sur la liste restreinte.

L'Évaluation combinée des offres techniques et financières réalisée en Juillet 2002 suite à la demande de propositions a permis de recruter les trois premiers opérateurs chargés d'accompagner les communautés ciblées dans la préparation de leurs sous-projets AGR dans les départements de Kaffrine, Kolda et Linguère. Pour les quatre (04) autres départements restants, la procédure de sélection est en cours et devra être finalisée au plus tard le 30 octobre 2002.

Par ailleurs, en vue de faciliter une exécution coordonnée de la mission des OAMF, un séminaire d'harmonisation des stratégies d'intervention des cabinets sélectionnés a été organisé les 12 et 13 Septembre 2002. Ce séminaire a été l'occasion de procéder à une mise à niveau des opérateurs sur : i) les objectifs du projet et des indicateurs de la composante ; ii) la planification des activités à réaliser par les différents acteurs ; iii) à l'élaboration du plan de formation et de communication ; iv) la présentation des outils de suivi et d'évaluation ; v) la définition des stratégies de récupération de la subvention mise à la disposition des communautés. Le rapport de cet atelier est disponible.

➤ **Sélection des Structures Financières Décentralisées (SFD)**

Le processus a démarré par l'élaboration des termes de référence des SFD et le lancement de la demande de proposition à la date du 11 avril 2002 en direction des seize (16) structures préalablement identifiées à la suite de la DMI d'août 2001.

Pour les besoins de constitution de la liste restreinte, il fallait retenir dix (10) structures capables de prendre en charge les préoccupations de l'A.F.D.S. en matière d'accès des groupes cibles aux produits et services des SFD. A cet effet, un diagnostic a été réalisé en mars - avril 2002 par l'Expert en Micro Finance pour arrêter une liste des candidats les mieux placés. Une demande de Proposition a été adressée aux dites structures qui ont par la suite soumis des offres techniques.

Un comité technique d'évaluation a procédé à l'analyse des offres des SFD et ce travail a été complété par une évaluation sur le terrain effectuée par l'expert en micro finance.

Il faut noter que le mode de sélection (sélection basée sur la qualité technique et le coût) a été modifiée en accord avec l'IDA. Le mode de sélection des OAMF et SFD qui était fixé dans le dossier de consultation (sélection basée sur la qualité technique et le coût) s'il est conduit à terme, ne permettrait de retenir qu'une seule SFD parmi toutes celles qui sont qualifiées pour exécuter la mission. Or l'objectif de l'AFDS est d'appuyer toutes les SFD ayant proposé un plan d'action satisfaisant au regard de l'objectif qui est de leur permettre d'améliorer leur capacité à offrir des produits et services adaptés à la clientèle pauvre.

Face à cette situation, et pour éviter de déclarer la consultation nulle et non avenue, nous avons convenu en accord avec le bailleur, de modifier la procédure de sélection ainsi qu'il suit :

- a) Tous les candidats ayant présenté une offre technique et financière et dont l'offre technique évaluée atteint le score technique minimum de 75 points (tel que défini à la clause 5.3 des Données particulières de la note d'information aux consultants) comme **éligibles** à la passation d'un contrat avec l'AFDS pour la réalisation des objectifs qui figurent dans le plan d'affaires fourni
- b) Les offres financières de tous les candidats dont l'offre technique évaluée a obtenu au moins le score technique minimum seront ouvertes. Elles seront examinées pour vérifier l'exactitude des calculs et s'assurer de leur conformité avec les offres techniques, et corrigées de discordances éventuelles ;
- c) Tous les candidats dont l'offre financière aura été ouverte, seront invités à des négociations dont l'objectif est de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat avec l'AFDS, conformément à la clause 6 de la note d'information aux Consultants, et sous réserve d'un accord sur la correction des erreurs de calcul et la mise en conformité de l'offre technique et de l'offre financière. Le contrat comportera tous les points sur lesquels un accord préalable sera obtenu, notamment :
 1. Le plan d'action détaillé proposé ;
 2. Le détail et le calendrier de l'appui financier de l'AFDS ;
 3. Les objectifs à atteindre si l'appui financier est fourni par l'AFDS, y compris les indicateurs de performance et les méthodes de mesure de ces indicateurs.

Les SFD concernées ont été informées de ce changement et leur accord sur la poursuite de la procédure obtenu.

Résultats atteints

- ✓ Le manuel de procédures de la composante approuvée par l'Assemblée Générale et l'IDA a été mis à jour et partagé avec l'ensemble de l'équipe du projet, les OAMF et les SFD;
- ✓ Trois cabinets : MSA, USU et HODDAR CONSEIL ont signé leur contrat le 9 septembre 2002 et l'exécution effectivement démarrée dans les départements de Kaffrine, Kolda et Linguère ; les premiers sous projets AGR sont attendus à partir de la fin du mois d'octobre. La procédure de sélection suit son cours avec les quatre autres départements.
- ✓ L'ensemble des éléments méthodologiques relatifs à la mise en œuvre des activités de la composante ont été conceptualisés.
- ✓ Un fichier des opérateurs en micro finance et des SFD est disponible ;
- ✓ Des rapports de diagnostics détaillés des SFD est disponible ;
- ✓ Des séances d'information ont été organisées au profit des OCB et partenaires au niveau national et régional ;

Activités prévues au titre du quatrième trimestre 2002

- lancement des DMI des OAMF et SFD de la deuxième vague
- recrutement de huit (08) SFD après le financement des premiers AGR prévu en fin Novembre 2002.
- sélection de quatre (04) autres opérateurs OAMF
- financement de trente (30) sous-projets AGR
- recrutement de trois consultants individuels spécialisés en évaluation des AGR

Perspectives pour 2003

Les principales activités prévues en 2003 se résument comme suit :

- lancement de sollicitation de manifestation d'intérêt des SFD et opérateurs d'appui à la micro finance (OAMF) ;
- sélection de seize (16) OAMF pour la phase de généralisation portant sur les 600 OCB restants (hormis Dakar);
- atelier d'harmonisation des OAMF ;
- campagne d'information et de sensibilisation des communautés pour les AGR ;
- recrutement de seize (16) consultants en évaluation des AGR ;
- financement des sous projets AGR ;
- recrutement de l'expert en micro finance en appui à l'UAMF;
- sélection de seize (16) SFD ;
- atelier d'harmonisation des SFD ;
- atelier de formation des 16 SFD partenaires ;
- journées d'information au niveau régional pour les SFD ;
- activités de suivi et supervision au niveau des antennes régionales ;
- visites d'échanges ou voyages d'études des membres des organes de gestion des AGR ;
- formation des organes de gestion des AGR et SFD ;
- mise en place d'un système d'information et de suivi pour les SFD ;
- élaboration de guides en micro finance pour les communautés.
- atelier bilan annuel de la mise en œuvre des activités de micro finance.

3.3. COMPOSANTE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES GROUPES VULNERABLES ET DES OCB

Objectif global de la composante

L'objectif de cette composante est de renforcer les capacités en gestion des organisations communautaires de base (OCBs) et des groupes vulnérables ciblés par les composantes 1 et 2 dans les zones rurales et urbaines les plus pauvres, en vue d'améliorer l'organisation et la gestion de leur micro-projets, ainsi que la planification et la gestion de leurs activités de développement communautaire.

De manière globale, il s'agit de contribuer à la réduction de la pauvreté par la mise en place d'une stratégie novatrice permettant aux populations de se prendre en charge sur une période relativement plus courte que par le passé et mettant en oeuvre l'approche « Formation en Gestion à la base (FGB) » qui privilégie les capacités des communautés de base à satisfaire leurs propres besoins.

La Composante 3 appuie les deux Composantes 1 et 2 du projet dans les domaines respectifs du : (i) Renforcement des capacités des communautés de base pour la gestion des micro-projets et l'accès aux services sociaux de base ; (ii) Renforcement des capacités en micro finance et en gestion d'activités génératrices de revenus.

Objectif spécifique pour la période sous revue

Le schéma d'intervention retenu a consisté au recrutement d'un Consultant Senior chargé d'appuyer la mise en oeuvre du Manuel de procédures et à la mise en place au niveau de chaque antenne régionale, d'un noyau de formateurs seniors et juniors pour appuyer les différentes composantes du projet dans l'évaluation des besoins de formation et la mise en oeuvre du programme. Ce noyau doit être renforcé par des relais au fur et à mesure de l'évolution du dispositif d'accompagnement et du nombre d'OCBs bénéficiaires.

Le schéma d'intervention prévoit l'implication dès le départ les OADC et les OAMF dont les interventions intègrent déjà des aspects de formation en gestion/RC ainsi que d'autres partenaires ou institutions potentielles en FGB. L'objectif est de mettre rapidement en place le dispositif de renforcement des capacités au niveau des régions pour la mise en oeuvre des sessions de formation et d'éviter les discordances éventuelles dans les méthodologies et contenus de formation.

Principales activités réalisées

Le démarrage de la mise en oeuvre de la composante est aujourd'hui effective, après l'élaboration du Manuel de procédures pour la composante renforcement des capacités définissant les objectifs, les acteurs et les rôles ainsi que les modalités de mise en oeuvre des activités réalisées en 2001.

En 2002, les principales activités réalisées portent sur :

➤ **Partage du manuel de procédures de la composante**

Le Manuel de procédures de la composante a été partagé avec l'équipe du projet et enrichi, de manière à assurer une articulation satisfaisante entre la composante 3 et les composantes 1 et 2 du projet ;

➤ **Recrutement de l'Expert FGB**

La mission de l'expert a commencé en juillet 2002 pour une phase de 6 mois d'appui à plein temps et 45 jours de suivi.. Ce recrutement rentre dans le cadre de l'assistance technique pour la mise en place de la composante et le suivi des activités de renforcement des capacités en direction des communautés de base et des groupes vulnérables. Les activités principales réalisées sont : (i) la mise à jour du plan d'actions pour la composante 3 ; (ii) la définition d'un schéma d'intervention en matière de Formation en Gestion à la base et de renforcement des capacités ;(iii) le recensement et l'analyse des documents

FGB ; (iv) l'identification d'un noyau potentiel d'institutions de formation en gestion à la base et de formateurs seniors et juniors ; (v) la définition d'un calendrier d'intervention des acteurs de la composante ;(vi) la sélection des formateurs seniors et juniors et la définition de leurs termes de références .

Résultats atteints

- ✓ L'existence d'un manuel de procédures pour la composante.
- ✓ La disponibilité d'une banque de données en FGB et renforcement des capacités : cette banque de données porte sur les documents FGB, les formateurs, les structures de formation et d'appui conseil au niveau des quatre (4) antennes régionales, avec des informations sur les lieux de formation fonctionnels au niveau de la région ;
- ✓ La définition d'un package de modules en direction des communautés à la base : un package de deux modules spécifiques pour la composante 1 (Planification et gestion des micro-projets, Gestion financière des micro-projets) et de quatre modules pour la composante 2 (Planification et gestion des sous-projets, Gestion financière des sous-projets, Gestion marketing, Gestion des AEC) sont identifiés et doivent être confirmés par l'analyse des besoins. Des modules comme l'organisation et la dynamique communautaire ainsi que la Passation des marchés seront communs aux deux composantes. D'autres modules pourront être développés ultérieurement en fonction de la demande des communautés ;
- ✓ L'analyse des besoins et la conception des outils : Un noyau de formateurs huit (08) seniors et huit (08) juniors est constitué et les termes de références établis pour effectuer l'analyse des besoins et la conception des outils pédagogiques. L'objectif est de concevoir le package minimum de modules FGB en direction des communautés a la base d'ici novembre 2002 ;
- ✓ L'appui à la conception et la finalisation des guides de Passation des marchés et de gestion financière simplifiés, qui permettront de préparer la conduite des sessions de formation pour les premiers bénéficiaires avant le démarrage des micro-projets.

Activités prévues au titre du quatrième trimestre 2002

Les activités prévues pour le dernier trimestre 2002 sont :

- l'organisation d'un atelier national qui cible l'équipe du projet, les formateurs en FGB et les opérateurs OADC et OAMF ;
- l'analyse des besoins et la conception des outils ;
- la mise en œuvre de sessions de formation FGB au niveau des communautés ;
- l'organisation d'un atelier d'harmonisation des outils et leur reproduction ;
- le développement du module « suivi participatif par les communautés »

□ **Perspectives pour 2003**

L'année 2003 sera une année de démultiplication et de généralisation de la formation FGB au niveau des zones d'intervention du projet. Compte tenu de l'importance de ces activités, il est prévu un renforcement séquentiel du dispositif d'appui au niveau des Antennes Régionales par le recrutement d'autres formateurs et le renforcement de l'assistance technique. Les principales activités prévues porteront entre autres sur :

- démultiplication de la formation en FGB ;
- renforcement des capacités des SFD sélectionnées ;
- mise en place des radios communautaires ;
- renforcement des capacités des collectivités locales et des cadres de concertation ;
- renforcement des capacités des OADC, OAMF ;
- mise en place des réseaux communautaires ;
- renforcement des capacités des communautés en matière de suivi/évaluation participatif.

3.4. COMPOSANTE 4 « SUIVI DE LA PAUVRETE »

Objectif global de la composante

Cette composante a pour objectif d'amélioration de la capacité de gestion et de suivi de la pauvreté, qui se réfère aussi bien au projet qu'aux efforts de réduction de la pauvreté au niveau national.

Deux sous composantes ont été définies pour la mise en œuvre de la composante :

- une sous composante 4.1 « Suivi de la pauvreté » qui vise la création d'un système permanent de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de données sur la pauvreté et de suivi des performances dans la réduction de l'incidence de la pauvreté ;
- une sous composante 4.2 « Gestion du projet » qui permettra à la Direction Générale de l'Agence pour le Fonds de Développement Social et à ses démembrés, de remplir leurs obligations et tâches, accroître le niveau de participation des acteurs identifiés et la qualité des services à offrir.

Objectifs spécifiques pour la période sous revue

Les objectifs spécifiques pour la période sous revue sont i) de mettre en place le dispositif de gestion des ressources humaines, financières et matérielles, ii) de mettre en œuvre les stratégies du programme dans une dynamique d'apprentissage et d'approche participative, iii) d'organiser le système de suivi de la pauvreté.

Principales activités menées

Au titre de la sous-composante 4.1 : Suivi de la pauvreté

Comme défini dans les documents du projet, l'objectif d'amélioration de la capacité de gestion et de suivi de la pauvreté qui se réfère aussi bien au projet qu'aux efforts de réduction de la pauvreté au niveau national, présente quatre niveaux d'opérationnalisation : (i) la Direction Générale de l'AFDS; (ii) la Cellule chargée du suivi opérationnel des projets de lutte contre la pauvreté mis en place au sein du MDSSN ; (iii) la Cellule chargée du suivi stratégique du programme de lutte contre la pauvreté au sein du MEF ; (iv) la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS).

Les relations entre le projet et les différentes structures parties prenantes dans l'exécution de ces volets du projet sont régies par des conventions.

➤ Convention AFDS/MEF (DPS) pour la réalisation de l'ESAM II

La première convention (Convention 001B/2001) signée entre la Cellule de Suivi du MEF et la DPS en janvier 2001 pour un montant global de 322 091 700 FCFA, s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la deuxième Enquête auprès des ménages (ESAM II) dont l'exécution a démarré dans le cadre du PPF. L'enquête permettra de dégager le profil de pauvreté et d'analyser ses déterminants, de connaître la distribution des dépenses annuelles selon certaines caractéristiques des ménages, d'analyser les dépenses de consommation des ménages et de calculer des indicateurs d'emploi, d'éducation, de santé et nutrition, de patrimoine et d'accès au logement.

Cette convention a été exécutée en totalité et les dépassements réglés au moyen d'un avenant, portant le montant total de ladite à 523 612 061 FCFA.

Suite au démarrage effectif du projet avec la mise en place de la Direction Générale de l'AFDS, plusieurs rencontres avec la DPS ont permis de mettre en place un cadre de collaboration entre l'AFDS et la DPS, de faire le point de la situation financière et des travaux de l'ESAM II, et d'élaborer une deuxième convention (Convention 03B/2002) signée en décembre 2001, pour un montant de 1 320 552 428 FCFA, couvrant la période 2001-2004,.

Dans le même temps, les arrières de paiement et les dépassements imputables à la convention 1 ont été apurés grâce à la signature d'un avenant.

A ce jour, l'ESAM connaît un taux d'exécution financière appréciable de 78,9%.

➤ **Convention AFDS – Cellule de Suivi du MEF**

Cette convention rentre dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante suivi de la pauvreté dans laquelle la Cellule de suivi du MEF devra mettre en place le sous-système informatisé de suivi évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté, des outils d'aide à la décision en matière d'analyse de la pauvreté, ainsi qu'un portail sur le développement du Sénégal, ainsi que la production de divers documents qui rendent compte des performances de la politique de réduction de la pauvreté.

Un projet de Convention a été élaboré entre l'AFDS et la Cellule et transmis à l'IDA pour avis de non objection en juin 2002. Un plan d'action et un plan de passation des marchés (2002 – 2004) ont été élaborés et joints à la convention.

➤ **Convention AFDS – Cellule de Suivi du MDSSN**

L'objet de cette convention est de permettre, par les services de la Cellule de Suivi et de Coordination Opérationnels du MDSSN, (i) la mise en place d'un système fonctionnel de coordination et de suivi des projets/programmes de lutte contre la pauvreté doté d'une base de données en milieu rural et urbain, (ii) l'harmonisation des stratégies d'intervention des projets/programmes à travers des rencontres de partage et cadres de partenariat, (iii) la supervision des activités des projets sur le terrain, (iv) la mise en œuvre d'une stratégie de communication entre les projets de lutte contre la pauvreté, (v) la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des agents impliqués dans le suivi des expériences de lutte contre la pauvreté.

Un projet de convention a été établi et transmis à l'IDA pour avis de non objection en juin 2002. Un plan d'action et un plan de passation des marchés (2002 – 2004) ont été élaborés et joints à la convention.

➤ **Mise en place du Système d'Information sur la pauvreté**

La mise en place du système d'information sur la pauvreté, fait intervenir différents partenaires en plus de l'Agence du Fonds de Développement Social, notamment la Direction de la Prévision et de la statistique (DPS), la Cellule de Suivi du MEF, la Cellule de Suivi Opérationnel des projets de lutte contre la pauvreté du MDSSN qui gèrent chacun selon son mandat, son propre système d'information.

La réalisation d'une étude de faisabilité du SI sur la pauvreté en avril 2002 a permis : (i) d'identifier les différentes entités et de recenser leurs besoins informationnels relatifs à la lutte contre la pauvreté ; (ii) d'établir les caractéristiques générales et essentielles du système d'information envisagé ; (iii) d'établir les exigences globales pour la réalisation du système d'information et les modalités de sa mise en œuvre en collaboration avec des partenaires externes, notamment les prestataires de services conseils en technologies de l'information ; et enfin (iv) de produire les termes de référence pour une étude d'analyse détaillée de l'architecture du système d'information qui permettra à chaque entité de mettre en place son propre système conformément à l'architecture prédéfinie.

Le processus de recrutement du consultant chargé de réaliser l'étude est en cours; les TDR et le projet de contrat ont été soumis à la non objection de l'IDA le 27 août 2002. L'ensemble de ces activités ont été réalisées sous la supervision d'un groupe de coordination regroupant les quatre structures impliquées.

Au titre de la sous-composante 4.2 : Gestion du projet

➤ Mise en place des organes de gestion du projet

L'Association du Fonds de Développement Social (AFDS) est une structure de type associatif mise en place par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui de la Banque Mondiale (Crédit 3446 SE), dans le but d'assurer l'exécution du Projet Fonds de Développement Social.

L'AFDS comprend deux organes :

- l'Assemblée Générale, présidée par le Ministre du Développement Social et de la Solidarité Nationale, chargé de la coordination opérationnelle des projets de lutte contre la pauvreté ; la forme de l'Association présente l'avantage d'une plus grande autonomie dans la gestion et permet, de ce fait, la rétrocession des ressources obtenues par l'Etat, auprès de son partenaire au développement qu'est la Banque mondiale.
- la Direction Générale, responsable de l'exécution des opérations et de la gestion du crédit.

Création de l'Association du Fonds de Développement Social

Suite à la constitution de l'Assemblée Générale du Fonds de Développement Social qui a eu lieu le 03 novembre 2000, la première session tenue le lundi 08 octobre 2001 a été présidée par Madame Aminata TALL, Ministre du Développement Social et de la Solidarité Nationale. Cette réunion a été l'occasion de : (i) faire la présentation du programme aux membres et procéder au bilan des activités de l'Agence du Fonds de Développement Social depuis sa création, et (ii) procéder à l'examen et l'approbation du Manuel Procédures de l'AFDS, des Plans d'Opérations et Budgets Annuels (POBA) de l'AFDS pour les années 2001 et 2002, et du Règlement Intérieur de l'Association.

Mise en place de la Direction Générale du projet

Conformément aux dispositions de l'accord de crédit, notamment aux conditions de son entrée en vigueur, l'équipe du projet a été recrutée selon des procédures de sélection de consultants de l'IDA et mise en place en juillet 2002. Les postes suivants ont été pourvus :

Pour le Siège :

- un Responsable de l'Unité Appui aux Communautés de Base ;
- un Responsable de l'Unité Appui à la Micro-finance ;
- un Responsable de l'Unité Information, Suivi-Evaluation ;
- un Responsable Administratif et Financier ;
- un Spécialiste Principal en Passation des Marchés
- un Assistant Comptable
- un Assistant en communication

Pour les antennes Régionales :

- quatre (04) Coordonnateurs pour les quatre (04) régions d'intervention de l'AFDS ;
- quatre (04) Spécialistes en passation des marchés pour les quatre (04) régions
- quatre (04) Assistants Comptables.

Cette équipe a été complétée par un personnel d'appui au niveau du siège et des antennes régionales du projet.

Dans le cadre du processus d'installation et d'équipement du siège et des antennes de l'AFDS, plusieurs actions ont été menées :

- l'identification et l'aménagement des locaux abritant le siège et les antennes, ainsi que la signature des contrats de location. Le personnel a été installé dans les régions en avril 2002 et les locaux réceptionnés après aménagement en juin/juillet 2002 ;
- l'acquisition de matériels et d'équipements de l'Agence (véhicules et motocyclettes, mobilier de bureau, le matériel de bureautique et matériel informatique) ;
- la réalisation des connexions requises (électricité, téléphone, etc.) pour le fonctionnement normal du siège et des antennes régionales;
- la signature d'un contrat d'assurance maladie avec la société « Gras Savoye » pour la couverture médicale des agents de l'AFDS ;

➤ Elaboration des stratégies d'implantation des Antennes Régionales

Un document de stratégie d'implantation a été élaboré par chaque Antenne Régionale de l'AFDS. Ces documents donnent une présentation générale des régions, les principaux acteurs et domaines d'intervention, ainsi que la synthèse des programmes envisagés pour les trois prochaines années, et sur des propositions de stratégie d'implantation, qui mettent l'accent sur les villages prioritaires pour le démarrage du projet. Une mise en commun de ces différentes stratégies a permis d'harmoniser la démarche d'implantation dans toutes les régions.

Cette remarque s'applique également aux marchés de biens pour lesquels le délai moyen observé est de 165 jours (environ 3 mois et demi) alors que pour les marchés de travaux qui ne font pas l'objet de revue préalable le délai moyen reste limité à 64 jours (environ deux (02) mois).

En conclusion, les performances de l'Agence en matière de passation de marchés peuvent être améliorées pour permettre d'enregistrer un taux de décaissement correct avec la fin du processus de la revue préalable pour les marchés de consultants.

Au titre du quatrième trimestre 2002, les activités programmées sont les suivantes :

- évaluation de la Sollicitation de Manifestation d'Intérêt pour la sélection de la deuxième vague des OADC
- évaluation de la sollicitation de la manifestation d'intérêt pour la sélection de la deuxième vague des OAMF
- suivi du processus de recrutement des OADC
- suivi du processus de recrutement des OAMF
- suivi du processus de recrutement des SFD
- suivi du processus de recrutement du Consultant chargé de la mise en place du système d'information de l'AFDS
- sélection de consultants pour la mise en place du manuel didactique en passation de marchés par les communautés de base et des autres manuels didactiques
- suivi du dossier d'aménagement du siège de l'AFDS
- mise à jour du plan de passation de marchés de l'Agence
- appui aux autres composantes du projet (Direction de la Prévision et de la Statistique, Cellule de coordination du Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale, cellule du Ministère des Finances)
- sensibilisation et Appui en renforcement des capacités en passation de marchés pour les Organisations Communautaires de Base
- sensibilisation et renforcement des capacités des ONG et partenaires privés aux procédures de passation de marchés de l'AFDS.

Pour les besoins du plan d'opérations de 2003, les actions suivantes sont prévues :

- avec le recrutement des Opérateurs d'Appui au Développement Communautaire et à la Micro finance ainsi que des Systèmes Financiers Décentralisés, il est prévu de démarrer l'exécution des micro-projets et des sous projets dès le mois de décembre qui sera le point de départ des activités de terrain. Cela se traduira par un flux très important de passation de marchés au niveau communautaire, et des activités de renforcement des capacités des acteurs et bénéficiaires du programme, d'où une croissance des activités au sein de l'unité « Passation de marchés » en terme d'appui aux spécialistes en passation de marchés des Antennes Régionales , aux OCB , aux SFD et en matière de contrôle de qualité exercé par le Spécialiste du siège sur les dossiers préparés au niveau des régions.
- un appui technique sera apporté aussi aux différentes cellules du Projet (Cellule du Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale, Cellule du Ministère des Finances, Direction de la Statistique) dans le domaine de la passation des marchés dès que les conventions y afférentes seront signées.
- par la même occasion, l'AFDS dans la poursuite de ses objectifs, procédera au recrutement de la deuxième vague des Opérateurs d'Appui au développement Communautaire (OADC), des Opérateurs d'Appui à la Micro Finance (OAMF), et des Systèmes Financiers Décentralisés, conformément au Plan de Passation de Marchés annexé ci-après.

➤ **Formation et renforcement des capacités du personnel**

Dans le cadre du processus de renforcement de capacités des membres de l'équipe, un plan de formation pour l'année 2002 a été élaboré il comporte les différentes formations prévues sous le double plan individuel et collectif. Toutes les formations ont été réalisées à part celles relatives à la micro-finance (cf plan de formation joint en annexe)

Par ailleurs, un voyage d'étude a été organisé en Zambie pour un groupe composé de la Direction Générale et d'acteurs impliqués dans l'exécution du projet, permettant ainsi de visiter l'expérience du ZAMSIF (Zambia Social Investment Fund) qui est un projet financé par la Banque Mondiale et qui intervient depuis dix ans dans la mise en œuvre de fonds de développement social.

➤ **Système d'information de suivi / évaluation**

Le Système d'information de suivi / évaluation vise à garantir un suivi de l'exécution et de l'impact du projet sur la base d'indicateurs pertinents identifiés au préalable et d'un système de collecte, de traitements informatisé et de restitution des informations.

Compte tenu de la nature et des objectifs du projet, de la diversité de ses activités et de ses acteurs, de la couverture géographique du projet, la mise en place du dispositif de suivi / évaluation est un impératif, car il constitue un courroie de transmission d'informations destinées à la gestion interne et la supervision de tous les acteurs du projet. Il permet de déterminer régulièrement les tendances et de mesurer le niveau de réalisation des activités par rapport aux indicateurs de performance du projet et aux déclencheurs de phase définis dans l'accord de crédit du projet, à travers des rapports périodiques.

Pour cela, les activités suivantes seront adressées : (i) la conception d'un manuel de procédures pour la planification et le suivi / évaluation, (ii) la mise en place du système d'information de gestion du projet (iii) la collecte et le traitement de données.

Conception du manuel de planification, suivi / évaluation

La conception du manuel de planification, suivi évaluation a été un temps fort du démarrage des activités de l'équipe du projet en juillet 2001. Il traite spécifiquement des procédures de planification, de suivi et d'évaluation du projet, ainsi que différents outils et supports concernant le suivi de la gestion interne de la Direction Générale et de ses structures, le suivi de la performance des acteurs et de leur niveau de participation, le suivi des zones d'intervention et des impacts prévus, le suivi des résultats annoncés dans les conventions de financement, et la planification opérationnelle.

Suite à ce travail de conception, il s'est avéré nécessaire de procéder avec l'appui d'un consultant, à la finalisation, au partage et à la validation du manuel d'abord avec l'ensemble de l'équipe, et par la suite avec les autres acteurs impliqués dans le suivi / évaluation du projet. Pour cela un consultant a été sélectionné en avril 2002 cependant la mission d'appui au SE n'a pas été réalisé du fait de la disponibilité de l'équipe de l'AFDS.

Compte tenu de l'urgence pour l'équipe de disposer d'outils, un certain nombre de supports ont été sélectionnés (modèles de rapports, de plans d'actions) et mis à la disposition de l'équipe en vue de la remontée de l'informations permettant le suivi des activités du projet. En tout état de cause, la finalisation, le partage et la validation du manuel avec l'ensemble des acteurs du projet, constituent une étape primordiale à franchir avant le démarrage des micro-projets et des sous-projets.

Mise en place du Système d'Information de Gestion de l'AFDS

Le SIG de l'AFDS constitue une entité du système d'information sur la pauvreté composé en plus de l'AFDS, de la DPS, de la Cellule de suivi du MEF, et de la cellule de suivi opérationnel du MDSSN. En cela, il devra épouser la même architecture que celle définie pour les quatre autres entités.

L'urgence de la mise en place du SIG de l'AFDS au vu de la masse d'informations à collecter et à stocker dès le démarrage des activités de terrain avec les données de la situation de référence fournies par les Evaluation participatives de la pauvreté, a poussé la Direction Générale à enclencher le processus, en accord avec l'IDA. En effet, plusieurs actions ont été réalisées : (i) Elaboration de TDR pour la mise en place du SIG. Ces TDR ont reçu la non objection de l'IDA le 09 février 2002, (ii) publication d'une sollicitation de manifestation d'intérêt en vue d'identifier les structures susceptibles de concevoir et de mettre en place le SIG - la DMI est parue 16 avril 2002 dans le *Development Business* et la presse nationale (*Soleil*, *Sud Quotidien*, *Walfadjri*, et *Le Témoin*), et le 19 avril dans *Nouvel Horizon*; (iii) évaluation des 26 DMI reçues, (iv) confection d'une liste restreinte de candidats qui seront invités à proposer des offres de service pour la réalisation de la mission.

Cependant, compte tenu des évolutions notées dans la stratégie de mise en oeuvre du SI, et suite à la mission de supervision de la Banque Mondiale du 10 au 15 juin 2002, l'IDA a recommandé une interruption de la procédure de mise en place du SI - AFDS entamée conformément aux conclusions de la mission de supervision d'avril 2002. La mise en place du SIG de l'AFDS devra se faire suite à l'étude de l'architecture du SI sur la pauvreté et selon la procédure d'appel d'offres relatifs aux Systèmes d'Informations.

Collecte et traitement des données

La liste des indicateurs de performance et de passage de phase a servi à l'identification des données à collecter. Une document récapitulatif de l'ensemble des indicateurs, de leur description, des objectifs annualisés, des sources d'information, des types de données à collecter pour le suivi de ces indicateurs, ainsi que la technique et la fréquence de collecte, a été élaboré.

L'activité de collecte de données a démarré avec les EPP qui ont permis de disposer de l'ensemble des données de la situation de référence dans les villages ciblées. En attendant la mise en place du SIG de l'AFDS, ces données seront stockées dans des bases dont la maquette de saisie a été établie et mise à la disposition des opérateurs chargés de la réalisation des EPP.

➤ **Planification et de suivi des activités du projet**

Les Plans d'Opérations et Budgets Annuels (POBA) 2001/2002 approuvés par l'Assemblée Générale de l'Association du Fonds de Développement Social en octobre 2001 ont été une base pour la planification détaillée des activités des différentes composantes du projet. Le plan d'actions 2001/2002 élaboré de façon concertée avec l'ensemble des Responsables de composantes et les coordonnateurs d'Antennes Régionales sous la coordination du Responsable de l'Unité Information Suivi Evaluation, a constitué une base de programmation individuelle pour les différentes entités de l'Agence, ainsi qu'un outil pour le suivi de l'évolution des activités de l'AFDS ;

Des séances régulières de mise à jour du plan d'actions ont permis de procéder aux réajustements nécessaires, tenant des retards accusés dans la réalisation de certaines activités liées au démarrage des activités sur le terrain (EPP, sélection des opérateurs d'appui, etc.).

➤ **Supervision du projet**

Supervisions du projet par l'AFDS

Deux supervisions internes ont été réalisées par la Direction Générale dans les régions d'intervention du projet : (i) la première concerne la supervision des travaux de réhabilitation de locaux destinés à abriter les antennes régionales. Cette mission effectuée par l'équipe de Spécialistes en Passation des Marchés a eu lieu du 15 au 19 mars 2002 ; (ii) la deuxième mission a été organisée en même temps que la réception provisoire des antennes régionales, permettant ainsi de passer en revue l'organisation pratique des antennes, les procédures de gestion administrative et comptable, le système d'information de gestion comptable, et la production de documents comptables.

Compte tenu des activités de terrain qui pour l'essentiel ont démarré avec la réalisation de la phase test des Evaluation participatives de la pauvreté en juillet 2002, la campagne de communication et de mobilisation sociale organisée par la Direction Générale dans les régions a permis de passer en revue l'installation des opérateurs et leur introduction auprès des populations.

Suite au démarrage des EPP, l'essentiel de la supervision des activités sur le terrain est opérée par les antennes régionales. La mission de supervision prévue dans la deuxième quinzaine de septembre par la Direction Générale, a été reportée pour les besoins de la préparation de la RAC.

Supervisions du projet par la Banque Mondiale

Trois missions de supervision du projet par la Banque Mondiale ont eu lieu respectivement du 1er au 12 octobre 2001, du 18 février au 1^{er} mars 2002, et du 10 au 15 juin 2002., avec comme objectifs de passer en revue (i) les progrès réalisés dans les différentes actions convenues lors des précédentes missions, (ii) les progrès réalisés vis-à-vis des objectifs de développement du projet ; (iii) la performance du projet dans son exécution et sa gestion, et (iv) des points spécifiques liés aux aspects environnementaux, à la prise en compte du genre, etc.

Toutes les missions ont vu la participation du Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale qui assure la tutelle du projet, du Ministère de l'Economie et des Finances qui est le représentant de l'Emprunteur, de la Cellule de Suivi du MEF, de la Cellule de Suivi du MDSSN, et la Direction de la Prévision et de la Statistique qui sont des structures impliquées dans l'exécution de la composante 4 du projet.

Ces missions, conduites par Monsieur Serge Theunynck, Expert Chargé du projet à la Banque Mondiale, et composées de spécialistes aux profils variés, ont fait l'objet d'appréciations satisfaisantes dans l'ensemble, et de recommandations pertinentes mentionnées dans des aide-mémoires. Ces recommandations ont été régulièrement suivies à travers une fiche de suivi des recommandations.

Vidéo conférences

Deux vidéo-conférence ont été organisées respectivement les 11 janvier et 12 février 2002, avec comme participants la Banque Mondiale / Washington, la Mission Résidente de la Banque Mondiale /Dakar, l'AFDS et ses partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet. Ces VC ont permis d'échanger sur l'état d'exécution des activités des différentes composantes du projet.

D'autres sessions ont été organisées par la Banque Mondiale dans le cadre de l'intégration de la protection sociale dans ses opérations en Afrique. Ces sessions ont permis de familiariser les participants d'origines divers, aux concepts de protection sociale, de l'évaluation du risque et de la vulnérabilité, ainsi que leur intégration dans les politiques et stratégies au niveau national et décentralisé. La participation de l'AFDS au processus est pertinente, compte tenu des objectifs que celle-ci s'est fixée en matière de lutte contre la pauvreté, et de ses cibles (groupes vulnérables).

➤ Synergies développées avec d'autres projets et programmes

- ☞ **Avec des programmes sectoriels oeuvrant dans la lutte contre la pauvreté :** Afin de développer des complémentarités avec les programmes sectoriels mis en œuvre dans les domaines de la santé (Programme de Développement Intégré de la Santé PDIS), de l'éducation (Programme de Développement de l'Education et de la Formation PDEF), et des infrastructures rurales (Programme National d'Infrastructures Rurales PNIR), les directeurs respectifs de ces programmes ont été cooptés comme membres de l'Assemblée Générale du Fonds de Développement Social. En outre, sur le plan opérationnel les coordinateurs d'antennes ont initiés des concertations avec différentes structures dans un souci d'harmonisation et de coordination des interventions sur le terrain. Le processus se poursuivra par la finalisation de cadres de concertation.
- ☞ **Avec différents structures de l'Etat impliquées dans le suivi de la stratégie de lutte contre la pauvreté :** Les conventions signées entre l'AFDS et la Direction de la Prévision et de la Statistique (DSP), la Cellule de Suivi Opérationnelle du MDSSN, la Cellule de Suivi du MEF, constituent des cadres de partenariat
- ☞ **Avec la Cellule AT/CPEC :** des relations de partenariat ont été développées définissant les mécanismes d'assistance des SFD par la Cellule dans le cadre de l'exécution du projet.
- ☞ **Avec d'autres acteurs du développement tels que le PNIR, le PDIS, le PRN, l'AES, le PLCP/BAD, le PAPP, le POGV, le PROGEDE, le PADELU, CONGAD, Réseaux de la société civile,** l'Agence a initié des actions/ou répondu à des propositions de collaboration allant dans le sens de partenariats mutuellement bénéfiques.

☞ **Avec d'autres programmes similaires au niveau international** tels que le « Zambia Social Investment Fund » qui possède une expérience avérée en matière de mise en œuvre de fonds sociaux et dégage beaucoup de similitudes avec l'AFDS. Une visite d'échange a été organisée par la Direction Générale. Cette visite a été une réelle opportunité pour l'AFDS d'apprendre, de partager des informations sur les démarches, les réalisations, contraintes et stratégies correctives développées par le ZAMSIF. Il s'y ajoute qu'une documentation pertinente et de grande valeur didactique a été remise au projet AFDS ;

➤ **Activités de représentation de l'Agence**

L'AFDS a été représentée à différentes rencontres ou séminaires auxquels elle a été conviée. Ces rencontres ont été l'occasion pour celle-ci de mieux se faire connaître à travers des présentations ou des contributions pertinentes permettant de véhiculer une image positive de l'institution. L'implication systématique de l'Agence aux activités de lutte contre la pauvreté, aussi bien au niveau national que régional est un indicateur de la perception que les autres acteurs ont de son rôle et de l'intérêt suscitées par les stratégies et modes opératoires qu'elle développe sur le terrain, en direction des OCB comme des autres partenaires publics et privés.

4. GESTION ADMINISTRATIVE ET EXECUTION FINANCIERE

4.1. GESTION ADMINISTRATIVE

Un dossier concernant chaque agent a été constitué avec tous les éléments relatifs aux aspects contractuels, à l'état civil, à la situation matrimoniale etc.

Sur un autre plan, toutes les démarches nécessaires pour établir des relations durables avec les services extérieurs administratifs, financiers et techniques ont été effectuées, notamment avec:

- la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) ;
- la Cellule Suivi de la Pauvreté du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)
- la Direction de la Dette et de l'Investissement ;
- la Direction de la Coopération Economique et Financière ;
- l'IDA et l'équipe de supervision du projet.
- la SGBS, le CLS
- les administrations fiscales et douanières pour les problèmes d'immatriculation et le traitement des exonérations.

Par ailleurs, des baux ont été conclus avec les propriétaires de locaux (siège et antennes) ainsi que des contrats de gardiennage et de nettoyage des locaux.

Le parc automobile de l'agence (siège et antenne) comprend neuf (9) véhicules assurés en tous risques et de sept (07) motocyclettes. Chaque véhicule dispose d'un carnet de bord qui doit être rempli par le chauffeur. Les entretiens et les réparations se font chez le concessionnaire.

4.2. DECAISSEMENTS ET GESTION DE LA TRESORERIE (COMPTE SPECIAL)

A. Décaissements

Au plan financier, la gestion de trésorerie a été un peu perturbée par l'exécution de la première Convention conclue entre la DPS et la Cellule de Suivi de la Pauvreté du MEF gestionnaire des fonds de préparation du projet (PPF). La trésorerie du projet a été obérée de certains fonds pour l'exécution des arriérés de la première convention. Les enseignements tirés du PPF vont permettre de mieux suivre l'exécution de la seconde convention signée entre le MDSSN et le MEF et les conventions à venir.

Les décaissements ont suivi le rythme de conclusion des marchés et du fonctionnement du projet. La Division des Décaissements ainsi que le Spécialiste Financier de la Mission Résidente ont apporté des soutiens appréciés pour certains dossiers. Sur douze (12) DRF présentées, aucune n'a été rejetée, quatre (04) ont vu leur montant réduit du fait de l'inexistence de l'avenant à la convention ESAM. A la date du 30 SEPTEMBRE 2002, la situation des décaissements se présente ainsi :

- Montant décaissé sur le crédit : 2 257 006 486 FCFA (dont 70 121 071 FCFA provenant du PPF)
 - paiements directs (PPF) : 505 741 069 FCFA
 - Montant décaissé sur financement de l'Etat : 173 241 831 FCFA
- Soit un total des décaissements de : 2 935 989 386 FCFA**

Le montant décaissé sur le crédit IDA concerne aussi bien les paiements directs (pour un montant de 505 741 069 FCFA) que les paiements effectués sur les 12 demandes (DRF) payées (2 346 843 051 FCFA) et une 13^{ème} demande de 100 937 029 FCFA transmise le 25 septembre 2002 non encore remboursée.

La situation de l'IDA comparée à celle de l'Agence arrêtée le 30 septembre 2002, dégage un écart de 7 480 DTS, équivalents à 659 096 FCFA , dû probablement aux différences de conversion de monnaie (passage du CFA en DTS et vice et versa) :

- Montant des décaissements dans les comptes de l'IDA : 2 629 217 ,38 DTS
- Montant des décaissements dans les livres de l'AFDS : 2 636 697,88 DTS
(1 DTS= 890,069 FCFA)
- Ecart : (7 480,5) DTS

Le montant décaissé au 30 septembre 2002 représente 13% du montant des crédits alloués au programme. Cependant, en tenant compte des décaissements prévus jusqu'au 31 décembre 2002, ce taux devrait se situer à 25%.

Les décaissements de 2 935 989 386 FCFA (tous financements confondus) se répartissent ainsi selon les composantes du programme :

- Composante I : 86 208 865 FCFA soit 3%
- Composante II : 6 930 650 FCFA soit 0,23%
- Composante III : 7 120 000 FCFA soit 0,24%
- Composante IV : 2 835 729 871 FCFA soit 96,5%

Les différentes activités qui ont fait l'objet de décaissement concernent, selon les composantes :

- composante I : enquête participative sur la pauvreté ;
- composante II : évaluation des structures financières du renforcement des groupes et OCB ;
- composante III : démarrage de la mise en œuvre de la composante ;
- composante IV : activités financées sur le PPF ; enquête sur l'ESAM ; gestion du projet (fonctionnement de l'Agence).

L'analyse des décaissements au 30 septembre 2002 selon les catégories de l'accord de crédit se présente ainsi (en US \$, 1 US \$=697 FCFA) :

Catégories	Description	ALLOUE En US \$	Décaissements du 01/07/2001 au 30/09/002 en USD	Disponible au 31/09/002 EN USD
1	Génie Civil	198 856,09	88 507,65	110 348,44
2	Equipements	5 289 894,33	829 888,45	4 460 005,88
3	Consultants	6 112 759,47	2 788 994,37	3 323 765,51
4-A	Appui COB	2 647 860,00	0	2 647 860,00
4-B	Accès aux inf.	5 428 113,00	0	5 428 113,00
5	Microfinance	3 177 432,00		3 177 432,00
6	Gestion du P.	4 225 694,39	496 716,95	3 728 977,44
TOTAL		23 280 609,28	4 204 107,42	19 076 501,86

B- Gestion de trésorerie

Les fonds ont été gérés au niveau d'un compte spécial ouvert dans une banque commerciale de la place, conformément aux dispositions de l'accord de crédit. Le solde bancaire rapproché présente une situation de trésorerie , au 30 septembre 2002, de 175 976 670 FCFA (cf : annexe 6). De même, l'avance sur le compte spécial d'un montant de 745 121 071 FCA a été correctement reconstitué (cf : annexe 7).

En raison de l'accélération des activités prévues d'ici le 31 décembre 2002 nécessitant le doublement des décaissements, le plafond du compte spécial actuel de 750 000 000 FCFA, devrait être relevé au niveau prévu dans l'accord de crédit, soit 1 500 000 000 FCFA. Ce niveau de décaissements attendu au 31 décembre va permettre de satisfaire les conditions fixées par l'IDA pour relever le plafond du compte spécial (atteindre un cumul des décaissements de 3 000 000 DTS soit 2 670 000 000 FCFA). En conséquence, l'Agence devrait prendre les dispositions idoines dès à présent pour la demande de relèvement en raison des délais de procédures.

4.3. EXECUTION BUDGETAIRE

La situation de l'exécution budgétaire sur la période allant du 1^{er} juillet 2001 au 30 septembre 2002 se résume ainsi :

(en 000 de FCFA)

	BUDGET (1)	REALISATIONS (2)	ECART 3= (1)-(2)	% REAL (2)/(1)
- Composante I	3 641 000	86 209	3 554 791	2,36%
- Composante II	2 096 000	6 930	2 089 070	0,33%
- Composante III	920 000	7 120	912 880	0,77%
- Composante IV	4 430 187	2 835 729	1 594 458	64,0%
TOTAL	11 087 187	2 935 989	8 151 199	26,5%

Par rapport au budget, les réalisations ont été très faibles pour les composantes I, et II, liées au niveau d'exécution des activités dans cette phase. Par contre la composante IV a atteint un taux de réalisation appréciable de 64 %, du fait que les deux sous-composantes à savoir, le suivi de la pauvreté et la gestion du projet, ont réalisé l'essentiel de leurs activités. Globalement, le taux de réalisation budgétaire se situe à 26,5% au 30 septembre 2002.

4.4. CONTREPARTIE DE L'ETAT

Aux termes de l'Accord de Crédit, la somme à verser par l'Etat est de 100 millions de francs, au plus tard le 31 mars de chaque année. Ainsi, pour l'exercice 2001, ce montant a été payé le 22 mai 2001, sous forme de subvention, par le Trésor et versé dans le compte ouvert, par la Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI) au Crédit Lyonnais Sénégal N° 610 2190 54 000/12.

Pour l'exercice 2002, les prévisions faites par l'AFDS de 853 millions ont été révisées à la baisse et arrêtées à 340 millions. Le premier versement d'un montant de 100 millions a été effectué le 11 avril 2002, la seconde tranche de 250 millions le 6 septembre 2002. A la date du 30 septembre 2002, le montant des versements effectués par l'Etat s'élève à 350 millions de francs CFA et 100 millions sont en cours de mobilisation au niveau de la DDI. Malgré quelques retards, la procédure de mise à disposition des fonds s'est améliorée et l'AFDS veillera à ce qu'elle soit encore plus performante.

4.5. CONTRIBUTION DES BENEFICIAIRES

Elles concernent les activités des composantes (1) et (2).

Composante (1): Il s'agit, dans le cadre des OADC, de financer des micro projets d'infrastructures et d'équipements, pour des montants ne dépassant pas 30.000 U.S. dollars. Une fois le micro projet approuvé, avant que le Fonds de Développement Social puisse donner son financement, le bénéficiaire doit apporter la preuve de l'existence d'un compte bancaire ouvert pour le micro projet. En outre, il doit s'acquitter de sa contribution qui représente 5% du coût total, soit 1.500 dollars pour un projet de 30.000 dollars. Cette contribution peut se faire soit en nature soit en travaux.

Composante (2) : Dans le cadre des Activités Génératrices de Revenus, les bénéficiaires peuvent recevoir des financements. Une fois le sous projet approuvé, le bénéficiaire doit faire la preuve de l'existence d'un compte bancaire. La contribution s'élève à 10% du financement dont 5% obligatoirement en espèces, le reste peut être constitué en nature ou en travaux.

Pour l'exercice 2002, il n'y a pas eu de versement de contribution de la part des bénéficiaires, en raison du non démarrage des sous projets et des micro projets ciblés.

4.6. AUDIT DES COMPTES

Le rapport d'audit des comptes du Fonds de Développement Social, pour l'exercice 2001 a été remis par le cabinet dans les délais, avant le 30 juin 2002. La Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI) en a reçu copie, en tant que représentant de l'Emprunteur, ainsi que l'IDA . Le cabinet a fait des recommandations sur les améliorations au niveau du contrôle interne. L'Agence a présenté ses commentaires au cabinet et s'applique à mettre en œuvre les recommandation formulées.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'AFDS a capitalisé des acquis importants qui découlent de la mise en œuvre de la démarche méthodologique. A cet égard, on peut citer :

- ☞ l'utilisation systématique d'approches participatives,
- ☞ la décentralisation effective des interventions dans l'optique d'un renforcement des capacités de décision et de responsabilité à l'échelle des communautés,
- ☞ le renforcement des capacités techniques et organisationnelles,
- ☞ l'émergence d'organisations communautaires de base dynamiques,
- ☞ la recherche de synergies et de complémentarité,
- ☞ l'intégration systématique des considérations du genre dans toutes les actions,
- ☞ l'intégration des aspects environnementaux dans toutes les activités,
- ☞ la transparence dans la gestion du programme et la mise en place d'une stratégie d'information et de communication.

D'une manière générale cette première année d'exécution a permis de mettre en place les bases solides d'exécution du projet. Globalement, les leçons apprises durant cette période peuvent se résumer comme suit :

- ☞ l'approche demande, commande que l'offre de l'AFDS soit bien diffusée auprès des communautés cibles et de toutes les parties prenantes au projet,
- ☞ la satisfaction de cet objectif fondamental et par la même occasion l'atteinte des objectifs du projet exigent une dynamique permanente de communication au service du développement,

- ☞ l'option du faire-faire étant une donnée de base du projet, elle doit être sous tendue par une supervision régulière et le contrôle de qualité des prestations fournies par les opérateurs dans le cadre d'un processus permanent d'évaluation des performances permettant d'éviter les dysfonctionnements, les distorsions dans la conduite correcte et optimale des opérations,
- ☞ les contraintes liées au processus de passation des marchés étant réelles notamment en ce qui concerne la sélection de consultants firmes, il est dès lors nécessaire d'en assurer une bonne planification et d'une manière générale, de faire une revue des processus et seuils de passation des marchés.

En termes de préoccupations latentes et/ou de problèmes à résoudre, on peut retenir les éléments suivants :

- ⊖ la capacité des antennes, du point de vue des effectifs, à assurer à terme un suivi efficace des activités et la faiblesse du dispositif de communication dans ces antennes
- ⊖ la problématique relevée au niveau des SFD de proximité dont les produits et services sont particulièrement adaptés aux communautés cibles mais dont les capacités sont insuffisantes pour répondre de façon satisfaisante par des offres techniques bien articulées et consistantes aux demandes de propositions émises par l'AFDS,
- ⊖ le degré de compréhension et d'internalisation des processus de passation de marchés même simplifiés par les OCB dans des contextes très souvent marqués par un très fort taux d'analphabétisme,
- ⊖ le problème du relèvement du seuil des demandes de non objection pour le recrutement des consultants firmes.

Recommandations

- 1- Par rapport au recrutement des consultants firmes notamment en ce qui concerne le relèvement du seuil de revue préalable, il serait souhaitable que la mission de revue annuelle statue sur la question pour permettre la réduction notable des délais de passation des marchés de ces consultants et assurer ainsi, la mise en oeuvre optimale des activités de la première phase.
- 2- Compte tenu du niveau relativement faible, des effectifs mis en place au niveau des antennes, il sera difficile d'assurer un suivi correct des activités menées par les opérateurs. Dans un futur proche, il devrait être envisagé le recrutement d'un assistant suivi/évaluation et des animateurs d'appui dans les antennes régionales. De même, ces animateurs pourraient prendre en charge des préoccupations de l'AFDS en matière d'IEC.
- 3- Eu égard à l'importance des SFD de proximité dans la mise en oeuvre correcte des activités de micro finance en direction des communautés cibles, l'AFDS devrait inclure dans sa stratégie d'intervention la possibilité de leur apporter un appui technique dans la préparation des plans d'affaires. A cet effet, le recrutement d'un consultant serait nécessaire.

- 4- A l'avenir, avec le démarrage des appuis aux bénéficiaires, et donc l'accroissement des transactions comptables, le problème de la célérité de traitement des opérations comptables va se poser. Le recrutement d'un élément additionnel au niveau du SAF contribuerait alors à améliorer le rythme de travail.
- 5- L'aptitude des populations bénéficiaires à gérer les ressources mises à disposition constitue un souci supplémentaire. En effet, il est important qu'elles soient formées aux techniques de gestion, très simplifiées, à la tenue d'une comptabilité tout aussi simplifiée mais fiable et à l'organisation et la conservation des pièces justificatives. Le SAF s'impliquera donc fortement dans l'aspect renforcement des capacités des bénéficiaires en formation à la gestion de base.
- 6- Enfin, il est nécessaire de prévoir des aménagements en matière de rangement de documents dans les différents bureaux, notamment au SAF pour assurer une conservation correcte et un archivage adéquat des différents éléments.
- 7- Le processus de traitement des informations comptables et financières sous TOMPRO devra faire l'objet d'évaluations périodiques pour s'assurer de l'utilisation correcte et optimale des fonctionnalités offertes par le logiciel. A cet effet, une première évaluation devra être effectuée avant la fin de l'année 2002 avec le concepteur, pour faire le point sur les performances et les insuffisances du logiciel et ce, afin d'assurer les conditions adéquates de sa mise en œuvre au niveau des antennes. Par la même occasion, la mise à niveau des membres de l'équipe devra être assurée.

ANNEXES

- Annexe 1 : Tableau de répartition des villages de la première phase du projet
- Annexe 2 : Tableau de suivi des indicateurs du projet (par composante)
- Annexe 3 : Tableau de suivi du plan de passation des marchés
- Annexe 4 : Tableau de suivi du plan de formation
- Annexe 5 : Tableau de suivi de la gestion financière et comptable
- Annexe 6 : Etat de rapprochement bancaire au 30 septembre 02
- Annexe 7: Etat de reconstitution du compte spécial au 30 septembre 02

ANNEXE 1 : TABLEAU DE REPARTITION DES VILLAGES DE LA PREMIERE PHASE DU PROJET

REGION	DEPARTEMENT	NOMBRE COMMUNAUTES RURALES	NOMBRE VILLAGES
LOUGA	LOUGA	5	110
	KEBEMER	6	101
	LINGUERE	7	103
SOUS-TOTAL		18	314
FATICK	FOUNDIOUGNE	4	145
	SOUS-TOTAL	4	145
KAOLACK	KAFFRINE	9	150
	SOUS-TOTAL	9	150
KOLDA	KOLDA	6	103
	VELINGARA	4	122
	SOUS-TOTAL	10	225
DAKAR	RUFISQUE	2	46
	SOUS-TOTAL	2	46
TOTAL		43	880

POCHES DE PAUVRETE

REGION	DEPARTEMENT	NOMBRE COMMUNAUTES RURALES	NOMBRE VILLAGES
FATICK	FATICK	2	16
	GOSSAS	2	40
	FOUNDIOUNGNE (îles)	3	21
KAOLACK	KAOLACK	2	14
	NIRO	2	20
DIOURBEL	DIOURBEL	2	22
TOTAL		13	133

RECAPITULATION

Nombre de régions	Nombre de départements	Nombre de communautés rurales	Nombre de villages
6	13	56	1013

COMMUNES URBAINES

LINGUERE, FOUNDIOUGNE, VELINGARA, KOUNGHEUL, YEUMBEUL NORD, YEUMBEUL SUD

ANNEXE 2 : TABLEAU DE SUIVI DES INDICATEURS DU PROJET (PAR COMPOSANTE)

OBJECTIFS DU PROJET (PAR COMPOSANTE)	INDICATEURS	ETAT D'EXECUTION PHYSIQUE	MESURES PRECONISEES
<p>Composante 1 : Amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements et services sociaux de base</p> <p>Les services sociaux et infrastructures de base sont demandés par les communautés pilotes</p>	<p>1.1. Sur les 525 communautés ciblées, 300 ont présenté des micro-projets qui respectent les critères du FDS</p> <p>1.2. Au moins 75% des micro-projets sont financés et achevés</p> <p>1.3. Au moins 2/3 des micro projets financés sont dans le domaine des services</p> <p>1.4. Au moins 75% des micro-projets financés ont des modules d'IEC axés sur le VIH/SIDA</p>	<p>La sélection des villages où seront menées ces études a été faite à partir de 2 ciblage faite par la DPS lors de la préparation du projet et par l'équipe de l'AFDS appuyé par un consultant. 1013 villages et 5 communes urbaines ont été retenus dans les régions prioritaires du projet</p> <p>Les critères d'éligibilité au fonds ont été clairement définis dans le manuel de procédures, et ont fait l'objet de grande diffusion lors des séminaires de lancement du projet, les campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale, et dans les supports de communication (pochette) confectionnées par l'AFDS</p> <p>Le processus de recrutement des OADC qui vont appuyer les communautés à la préparation des micro-projets, est terminé et les contrats signés. Les EPB ont démarré en septembre 2002</p> <p>Les Comités Techniques d'Evaluation dont la mise en place est effective en septembre 2002 veilleront au respect des proportions. Il en sera de même des OADC</p> <p>Tous les modèles de demande de micro-projets établis par l'AFDS prévoient un volet IEC en VIH SIDA et précisent l'engagement des communautés à recevoir une formation en IEC sur le VIH/SIDA</p>	<p>-</p> <p>Poursuivre la diffusion et la traduction d'éléments essentiels du manuel de procédures et les mettre à la disposition des partenaires du projet</p> <p>-</p> <p>Assurer un suivi permettant de garantir le respect de ces proportions</p> <p>Intégrer dans les critères d'évaluation des MP, des éléments concernant la lutte contre le VIH SIDA</p>

Composante 2 : Accès aux services de Micro finance

<p>Les possibilités pour les pauvres et groupes vulnérables des communautés pilotes d'avoir accès au crédit et aux opportunités génératrices de revenus sont accrues</p>	<p>Les EPP qui sont entrain d'être réalisés prennent en compte l'identification des groupes vulnérables et des SFD existants dans les communautés et susceptibles de leur apporter un appui.</p>	<p>S'assurer que les groupes vulnérables sont bien identifiés</p>
<p>2.1. Au moins 50% des groupes vulnérables ont reçu une assistance technique et financière, ont développé une activité génératrice de revenus ayant permis de créer une caisse d'épargne qui collecte en moyenne 15% de l'équivalent de la subvention initiale</p>	<p>3 OAMF ont été recrutés pour appuyer les communautés dans l'identification de leurs besoins et l'élaboration de leurs sous-projet d'activités Génératrices de Revenus, pour les départements de Kaffrine, Linguère et Kolda. Les contrats ont été signés. Les EPB ont démarré le 09 septembre 2002. Les 4 autres destinés aux départements de Kébémér, Louga, Vélingara et Foundiougne sont en cours de recrutement.</p>	<p>Mettre en place de façon simultanée les organes de gestion des AGR et des AEC</p>
<p>2.2. Au moins 75% des bénéficiaires au niveau de la communauté sont informés des opportunités économiques, des possibilités de financement au plan local et du système de marketing</p>	<p>L'AFDS prévoit dans le cadre du financement des activités de micro-finance, d'appuyer les communautés à créer des Associations d'épargne et de crédit (AEC) dans les zones où des SFD capables de prendre en charge leurs besoins, n'existent pas.</p>	<p>Favoriser la mise en place de réseau AEC</p>
<p>2.3. Au moins 30% des groupes vulnérables ont accès aux services de micro-finance</p>	<p>La campagne d'information et de mobilisation qui s'est déroulée en août avec des supports visuels a permis de sensibiliser les communautés sur les enjeux de la micro-finance et les possibilités d'accès aux ressources disponibles dans les IMF</p>	<p>-</p>
<p>2.4. les IMF participants ont atteint 75% de leurs cibles à l'intérieur des groupes cibles</p>	<p>L'AFDS a sélectionné huit (08) SFD dans les sept départements prioritaires du projet, afin qu'elles puissent adapter et développer leurs produits et services en direction des groupes vulnérables cibles du projet.</p>	<p>Etudier la possibilité d'appuyer les SFD de proximité dans la préparation de leur plan d'affaire</p>
<p></p>	<p>le plan de suivi de l'AFDS établit des indicateurs permettant de suivre l'évolution (au plan quantitatif et qualitatif) des membres des IMF.</p>	<p>-</p>

Composante 3 : Renforcement des capacités des groupes vulnérables et des OCB

<p>Les capacités des OCBs de gérer leur propre développement économique et de satisfaire leurs besoins socio-économiques sont accrues</p>	<p>Lors de la première campagne d'information et de communication, l'AFDS a initié avec les populations des structures locales d'information et de communication qui assureront la démultiplication de l'information. leur mandat est de collecter et diffuser l'information auprès des communautés.</p>	<p>Ces structures doivent déboucher plutôt sur des cadres de concertation.</p>
<p>3.1. Au moins 75% des membres des communautés pilotes connaissent le circuit de communication intra-communautaire et 50% le trouvent utile</p>	<p>Des programmes de renforcement des capacités ont été élaborés par les opérateurs sélectionnés en vue d'accompagner les communautés dans le processus de préparation et de mise en œuvre de leurs micro-projets et sous-projets</p>	<p>Amener les opérateurs sélectionnés à partager leurs programmes avec les communautés par les antennes en rapport avec le consultant FGB</p>
<p>3.2. 75% des projets formulés et mis en œuvre par les CBOs (formes dans le cadre du projet) reflètent les critères de bonne conception et les dispositifs de mise en œuvre définis par le projet</p>	<p>Une banque de données d'ONG et de structures de formation-conseil est constituée au niveau de chaque région.</p>	<p>Ces acteurs doivent être informés des procédures de passation des marchés et de gestion du projet</p>
<p>3.3. Environ 90% des ONGs consultants / entreprises sous contrat par des OCBs suivent des procédures transparentes</p>	<p>La campagne d'information et de mobilisation a mis en exergue les liens entre le rôle des OADC et les prestations fournies dans les différentes étapes des EPP et des EPB</p>	<p>Ce processus doit être poursuivi par les antennes régionales en rapport avec les opérateurs recrutés</p>
<p>3.4. Environ 75% des communautés pilotes comprennent les liens entre les ONGs et les prestations fournies</p>	<p>Le consultant en FGB a été recruté et a démarré son contrat. Plusieurs activités ont été réalisées: recensement et analyse de la documentation FGB disponible (une base de données établie), réactualisation du plan d'action 2002 de la composante 3, identification d'institutions potentielles et de noyau de formateurs FGB, détermination du calendrier d'intervention des acteurs</p>	<p>Mise en place d'une banque de données FGB (format Acces/SPSS)</p>
<p>3.5. 75% des communautés formées aux FGB disposent d'un comité structure opérationnel, capable de mobiliser des ressources additionnelles (humaines, techniques, financières)</p>	<p>Les termes de référence des formateurs en FGB ont été définis et un noyau de formateurs identifié par le Consultant en renforcement des capacités</p>	
<p>3.6. Les OCBs suivent des procédures transparentes</p>	<p>Un document didactique simplifié de passation des marchés a été élaboré à l'intention des communautés.</p>	<p>Ce document illustré sera traduit en langues locales et diffusé auprès des communautés</p>
	<p>Un document didactique simplifié de passation des marchés a été élaboré à l'intention des communautés.</p>	<p>Ce document illustré sera traduit en langues locales et diffusé auprès des communautés</p>

Composante 4 : Suivi et analyse des conditions de vie des ménages	
<p>4A.1. Le niveau de pauvreté des communautés s'est amélioré selon un indice supérieur à l'indice de base. La construction de cet indice ainsi que l'estimation de son objectif de progression seront définies dans le cadre de l'EPP</p> <p>4A.2. 90% des groupes vulnérables dans les communautés pilotes sont satisfaits des services du FDS et trouvent qu'il est équitable et transparent</p> <p>4A.3. 90% des membres vulnérables des communautés pilotes connaissent les objectifs du FDS</p>	<p>Une liste d'indicateurs définie dans le cadre des EPP permettra de calculer un indice de base et d'évaluer son évolution pendant toute la durée du projet</p> <p>Une enquête auprès des bénéficiaires est programmée avant la fin des l'année 2002, pour connaître leur première opinion et leur niveau de satisfaction de l'AFDS et de ses approches.</p> <p>Un séminaire de lancement au niveau national et dans chaque région d'intervention du projet ont été organisés en vue d'informer les communautés sur les objectifs du projet.</p> <p>Une campagne d'information et de mobilisation dans les communautés rurales a eu lieu en août pour mieux faire connaître le projet aux communautés ciblées</p> <p>Le premier ciblage des communautés a été fait sur la base des résultats de l'enquête ESAM réalisé par la DPS.</p> <p>Le processus de mise en place du système d'information de suivi de la lutte de la pauvreté a démarré. Ce système intègre quatre structures nationales impliquées dans la lutte contre la pauvreté (DPS, CS-MEF, CS- MDSSN, AFDS). Une étude de faisabilité réalisée a permis de définir les termes de référence du consultant qui aura en charge l'étude d'analyse détaillée de l'architecture du SI. Un projet de contrat et le rapport d'évaluation des CV de 7 consultants identifiés ont été soumis à l'IDA pour avis de non objection le 27 septembre 2002</p> <p>Les opérateurs chargés de la réalisation des EPP ont été recrutés et les contrats signés avec l'AFDS. Les 300 premiers rapports provisoires des EPP qui donnent la situation de référence dans toutes les communautés ciblées, sont disponibles.</p> <p>Les résultats des EPP permettront de consolider le premier rapport sur l'évaluation de la pauvreté dans les communautés ciblées à la phase test</p> <p>Cf. 4.B.1</p> <p>Le document méthodologique des EPP définit une maquette de saisie pour la base de données sur les conditions de la pauvreté dans les communautés ciblées.</p> <p>Une DMI pour constituer un registre d'entreprises, fournisseurs et autres prestataires pour les communautés a été établie. Le lancement de la DMI est effectué le 15 septembre 2002</p>
<p>Les groupes vulnérables et les communautés bénéficiaires sont atteints de façon efficace et sont servis par une demande adressée au FDS</p>	<p>Valider et diffuser les résultats de l'enquête auprès des partenaires</p> <p>Poursuivre les campagnes d'information et de communauté durant tout le projet</p>
<p>Le système d'analyse de suivi de la pauvreté est opérationnel</p>	<p>Compte tenu de l'urgence et de l'importance de la mise en place du SIG de l'AFDS qui doit épouser l'architecture du SI sur la pauvreté, finaliser rapidement le dossier relatif à l'étude détaillée de l'architecture</p> <p>S'assurer que les données collectées ont été saisies et mise à la disposition de l'AFDS par les opérateurs</p> <p>Cf. 4.B.1</p>

ANNEXE 3 : TABLEAU DE SUIVI DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES

REFERENCE DU MARCHÉ	DESCRIPTION DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	NIVEAU D'AVANCEMENT	NOM DU FOURNISSEUR OU PRESTATAIRE	DATE DE MISE EN VIGUEUR DU CONTRAT	DATE DE DEMARRAGE PRESTATIONS	DUREE DU CONTRAT	MONTANT (CFA) En Hors taxes
MARCHES DE FOURNITURES								
AFDS 01F/06/02	Fourniture de Carburant à l'Agence du Fonds de Développement Social	AON	Réceptionné	MOBIL OIL SENEGAL	27 Juin 2002	27 Juin 2002	60 Jours	45 743 580
AFDS 01F/05/02/A	Acquisition de fournitures de bureau pour l'AFDS Lot 1 Fourniture de bureau	AON	Réceptionné	BUHAN ET TEISSEIRE	31 Mai 2002	31 Mai 2002	60 Jours	30 742 762
AFDS 005/02/B	Acquisition de fournitures de bureau pour l'AFDS Lot 2 Fourniture de Consommables bureautique	AON	Réceptionné	SAREDICA	31 Mai 2002	31 Mai 2002	60 Jours	15 083 330
AFDS 002/01/A	Acquisition de véhicules pour l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) Lot 1 : Acquisition de six (06) véhicules station wagon	AON	Réceptionné	CFAO SENEGAL	09 Janvier 2002	09 Janvier 2002	60 Jours	91 146 000
AFDS 002/01/B	Acquisition de véhicules pour l'Agence du Fonds de Développement Social Lot 2 Acquisition de deux (02) Berlins et d'un Pick Up	AON	Réceptionné	CFAO SENEGAL	09 Janvier 2002	09 Janvier 2002	60 Jours	28 405 000
AFDS 001/01/A	Acquisition de mobilier, matériel bureautique, matériel audiovisuel, froid et électroménager pour l'AFDS Lot 1 Mobilier de bureaux	AON	Réceptionné	BUHAN ET TEISSEIRE	07 Janvier 2002	07 Janvier 2002	60 Jours	21 517 963
AFDS 001/01/B	Acquisition de mobilier de bureau, matériel bureautique, matériel audiovisuel, froid et électroménager pour l'AFDS Lot 2 : Matériel Bureautique	AON	Réceptionné	SSB	26 Décembre 2002	26 Décembre 2002	60 Jours	25 294 780
AFDS 001/01/C	Acquisition de mobilier de bureau, matériel bureautique, matériel audiovisuel, froid et électroménager pour l'AFDS Lot 3 Matériel Audiovisuel	AON	Réceptionné	SSB	26 Décembre 2002	26 Décembre 2002	60 Jours	26 810 960
AFDS 001/01/D	Acquisition de mobilier de bureau,	AON	Réceptionné	CCBM/EBI	08 Janvier	08 Janvier	60 Jours	17 402 928

REFERENCE DU MARCHÉ	DESCRIPTION DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	NIVEAU D'AVANCEMENT	NOM DU FOURNISSEUR OU PRESTATAIRE	DATE DE MISE EN VIGUEUR DU CONTRAT	DATE DE DEMARRAGE PRESTATIONS	DUREE DU CONTRAT	MONTANT (CFA) En Hors taxes
	matériel bureautique, matériel audiovisuel, froid et électroménager pour l'AFDS Lot 4 Matériel Froid et électroménager				2002			
AFDS 003/01	Acquisition de matériel informatique	AON	Réceptionné	ATI	26/12/01	26/12/01	60 jours	65 493 000
AFDS/COT16/02	Fourniture de 06 mobylettes et 07 casques de protection	COT	Réceptionné	Sénégalaise de l'automobile	12/03/02	12/03/02	30 jours	2 496 000
AFDS/EQ03/01	Fourniture de 17 téléphones portables	COT	Réceptionné	SETEL	24/08/01	24/08/01	30 jours	1 870 000
AFDS/PRES/003/01	Abonnement de journaux et périodiques	Gré à gré	En cours d'exécution	Mamadou SY	02/11/01	02/11/01	Un an renouvelable	
AFDS1/EQUIP01/01	Acquisition d'un véhicule et 01 mobylette	COT	Réceptionné	Sénégalaise de l'automobile	29/06/01	29/06/01	30 jours	22 020 000
PRES/003/01	Pose de moquette au siège de l'AFDS	COT	Réceptionné	MOUMINATOU	19/10/01	19/10/01	10 Jours	5 539 000
PRES/001/01	Réalisation de supports de communication	COT	Réceptionné	OFBD	28/09/01	28/09/01	7 Jours	6 990 750
PRES/07/01	Fourniture calendriers et agendas	COT	Réceptionné	OFBD	24/12/01	24/12/01	07 jours	11 900 000
AFDS/01/08/02	Fourniture de plaques de signalisation pour les ARFS	COT	Réceptionné	OFBD	17/07/02	17/07/02	30 jours	7 588 000
AFDS 01F/08/02	Fourniture de 4 000 Tee shirts	COT	Réceptionné	SENEGAL SPORT PLUS	12/08/02	12/08/02	07 jours	6 600 000
AFDS/COT17/02	Fourniture et pose de rideaux pour les ARFS	COT	Réceptionné	SEGELE DISTRIBUTION	08/05/02	08/05/02	15 jours	4 854 500
AFDS/COT15/02	Fourniture articles imprimerie	COT	Réceptionné	GSI	12/03/02	12/03/02	15 jours	17 177 500
PRES/002/01	Réalisation d'un publi-reportage	COT	Réceptionné	MEDIA VIRTUEL	05/10/01	05/10/01	15 jours	20 100 000
	Entretien et nettoyage des locaux du siège	COT	En cours d'exécution	NICKEL	01/10/01	01/10/01	Un an renouvelable par tacite reconduction	291 700/mois
AFDS/AQUIP02/01	Acquisition mobilier de bureaux pour le siège	COT	Réceptionné	SOGEMAC	17/09/02	17/09/02	30 jours	17 827 561
AFDS1/COT/EQ 05/01	Acquisition de matériel bureautique pour le siège	COT	Réceptionné	BUHAN TEISSEIRE	02/10/01	02/10/01	15 jours	9 033 878
AFDS 01F/07/02	Câblage informatique et équipement téléphonique des ARFS	COT	En cours d'exécution	CGE	22/08/02	22/08/02	15 jours	18 291 835

REFERENCE DU MARCHÉ	DESCRIPTION DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	NIVEAU D'AVANCEMENT	NOM DU FOURNISSEUR OU PRESTATAIRE	DATE DE MISE EN VIGUEUR DU CONTRAT	DATE DE DEMARRAGE PRESTATIONS	DUREE DU CONTRAT	MONTANT (CFA) En Hors taxes
MARCHES DE TRAVAUX								
AFDS/001/02	Réhabilitation des bureaux de l'AFDS Lot 1 : LOUGA	AON	Réceptionné	ECMBAT	22/03/02	22/03/02	45 jours	12 926 250
AFDS/002/02	Réhabilitation des bureaux de l'AFDS Lot 2 : KAOLACK	AON	Réceptionné	ETPE	22/03/02	22/03/02	45 jours	10 285 850
AFDS/003/02	Réhabilitation des bureaux de l'AFDS Lot 3 : FATICK	AON	Réceptionné	ECMBAT	22/03/02	22/03/02	45 jours	13 887 919
AFDS/004/02	Réhabilitation des bureaux de l'AFDS Lot 4 : KOLDA	AON	Réceptionné	EGEEB	22/03/02	22/03/02	45 jours	18 567 659
AFDS/005/02	Aménagement des locaux du Siège de l'AFDS	AON	Réceptionné	CDE	15/01/02	15/01/02	30 jours	3 440 959
CONTRATS DE CONSULTANTS								
001/AFDS/2002	Réalisation des EPP Lot 1 : Département de Louga et Kébémér	DDP	Contrat signé	SCIEPS	18 Juin 2002	18 Juin 2002	6 mois	64 000 000
002/AFDS/2002	Réalisation des EPP lot 2 : Département de Linguère	DDP	Contrat signé	NORD SUD CONSULT	18 Juin 2002	18 Juin 2002	5 mois	74 300 000
003/AFDS/2002	Réalisation des EPP lot 3 : Département de Fatick	DDP	Contrat signé	SENAGROSOL	18 Juin 2002	18 Juin 2002	6 mois	71 180 000
004/AFDS/2002	Réalisation des EPP lot 4 : Département de Kafrine Kaolack Nioro	DDP	Contrat signé	AFID CONSULTANCE	18 Juin 2002	18 Juin 2002	6 mois	56 952 500
005/AFDS/2002	Réalisation des EPP lot 5 : Département de Kolda	DDP	Contrat signé	SE NAGROSOL	18 Juin 2002	18 Juin 2002	4 mois	46 485 000
006/AFDS/2002	Réalisation des EPP lot 6 : Département de Vélingara	DDP	Contrat signé	SENAGROSOL	18 Juin 2002	18 Juin 2002	5 mois	59 730 000
011C/AFDS/2002	Réalisation de la mission d'OADC à foundiougne	DDP	Contrat signé	SENAGROSOL	03/09/02	03/09/02	24 mois	151 595 000
012C/AFDS/2002	Réalisation de la mission d'OADC à Kafrine	DDP	Contrat signé	ACA/APROFES/ASRA DEC	03/09/02	03/09/02	24 mois	125 345 000
013C/AFDS/2002	Réalisation de la mission d'OADC à Kolda	DDP	Contrat signé	FRAO	03/09/02	03/09/02	24 mois	102 120 850
018C/AFDS/2002	Réalisation de la mission d'OAMF à Linguère	DDP	Contrat signé	HODDAR CONSEILS	03/09/02	03/09/02	24 mois	107 117 500
017C/AFDS/2002	Réalisation de la mission d'OAMF à Kafrine	DDP	Contrat signé	MSA	03/09/02	03/09/02	24 mois	98 160 576
019C/AFDS/2002	Réalisation de la mission d'OAMF à Kolda	DDP	Contrat signé	USU	03/09/02	03/09/02	24 mois	111 640 000

REFERENCE DU MARCHÉ	DESCRIPTION DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	NIVEAU D'AVANCEMENT	NOM DU FOURNISSEUR OU PRESTATAIRE	DATE DE MISE EN VIGUEUR DU CONTRAT	DATE DE DEMARRAGE PRESTATIONS	DUREE DU CONTRAT	MONTANT (CFA) En Hors taxes
0016/AFDS/2002	Recrutement des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)	DDP	Procédure de recrutement en cours de réalisation					
	Mission d'audit financier et comptable	DDP	Contrat en cours	ERA AUDIT & EXPERTISE	17/05/01	17/05/01		
0026/2002/AFDS	Recrutement chargé de communication	SCI	Contrat signé	Ngoné CISSE	01/06/02	01/06/02	09 mois	13 009 600
AFDS 01C/40/02	Appui à l'évaluation des DMI	SCI	Mission terminée	Amadou GUEYE	15/05/02	15/05/02	15 jours	480 000
08/AFDS/2002	Etude de faisabilité pour la mise en place du système d'information	SCI	Mission terminée	Amadou GUEYE	25/03/02	25/03/02	25 jours	4 000 000
002/2002/AFDS	Recrutement consultant en renforcement de capacités et FGB	SCI	Contrat signé	Boubacar NDIAYE	23/07/02	23/07/02	15 mois	28 102 500
007/2001/AFDS	Approches participatives et approche genre dans les Projets	SCI	Mission terminée	Socé sene	17/01/02	17/01/02	07 jours	4 050 000
001/2002/AFDS	Consultant chargé de l'évaluation et la sélection des SFD	SCI	Mission terminée	ISSA BARRO	01/02/02	01/02/02	3 mois	8 053 500
AFDS 01C/25/02	Appui à l'évaluation des OADC	SCI	Mission terminée	Mamadou M. FALL	10/05/02	10/05/02	13 jours	780 000
AFDS 01C/24/02	Appui à l'évaluation des OADC	SCI	Mission terminée	Oussouby TOURE	10/05/02	10/05/02	13 jours	780 000
AFDS 01C/29/02	Appui à l'évaluation des OAMF	SCI	Mission terminée	Badara DIONE	17/06/02	17/06/02	13 jours	780 000
AFDS 01C/28/02	Appui à l'évaluation des OAMF	SCI	Mission terminée	Mamadou M. DIOP	17/06/02	17/06/02	13 jours	780 000
005/2001/AFDS	Consultant pour la coordination des EPP	SCI	Mission terminée	Mayacine CAMARA	15/01/02	15/01/02	04 mois	9 997 050
CONS/001/01	Atelier de formation sur la culture organisationnelle	SCI	Mission terminée	Waly DIOUF	03/08/01	03/08/01	7 jours	4 150 000
PRES/002/01	Elaboration stratégie de communication du projet	SCI	Mission terminée	Abdoulatif Coulibaly.	28/09/01	28/07/01	60 jours	5 850 000
002/2002/AFDS	Evaluation des performances du personnel	SCI	Mission terminée	Abdourahmane DIOP	04/01/02	04/01/02	15 jours	4 215 000
008/2001/AFDS	Elaboration et mise en œuvre projet organisationnel	SCI	Mission terminée	Diarietou Sow Coulibaly	28/01/02			
	Lancement DMI pour constitution registre des fournisseurs, entrepreneurs, et prestataires pour les marchés communautaires	DMI	En cours					
	Lancement DMI deuxième vague pour registre des Cabinets OADC et OAMF	DMI	Réalisé le 04 Octobre					

LEGENDE : AON = Appel d'Offres National - COT = Consultation Restreinte - DDP = Demande de Proposition - SCI = Sélection de consultant individuel